

REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

MESN

PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LA FAMILLE (2009-2016)





REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

MESN

PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LA FAMILLE (2009-2016)



SOMMAIRE

PREFACEINTRODUCTION	5 9 11
I. OBJECTIFS ET FONDEMENTS METHODOLOGIQUES	15
1.1. Objectifs	15
1.2. Fondements méthodologiques	15
3. Difficultés rencontrées	19
II. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DES FAMILLES BENINOISES	21
2.1. Problèmes majeurs de la famille béninoise	21
2.2. Analyse du sous-système famille	35
2.3. Cadre politique et stratégique actuel de la promotion de la famille	38
2.4. Forces et faiblesses des politiques et actions sectorielles	48
2.5. Aspirations et visions des populations béninoises	53
III. STRATÉGIES DE PROMOTION DE LA FAMILLE	55
3.1. Renforcement des capacités économiques	55
3.2. Droits aux services sociaux	57
3.3. Lutte contre les principales causes de morbidité et de mortalité	66
3.4. Droits, devoirs et responsabilités	68
3.5. Droits de la famille à la protection	69
3.6. Renforcement des liens familiaux	71
3.8. Paix et sécurité	73 75
3.0. Faix et secutife	/3
IV. SUIVI ET EVALUATION	77
4.1. Principes de mise en œuvre	77
4.2. Mise en œuvre du Plan d'Action National sur la Famille (PANF)	78
4.3. Outils de mise en œuvre du Plan d'Action National sur la Famille (PANF)	81
4.4. Cadre institutionnel de mise en œuvre du Plan d'Action	00
National sur la Famille (PANF)	82 82
4.6. Conditions critiques de succès de la mise en œuvre du Plan	٥Z
d'Action National sur la Famille (PANF)	84
CONCLUSION	87
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	89
KEI EKEITOES BIBLIOOKAI HIQUES	07

SIGLES ET ABREVIATIONS

ABE : Agence Béninoise pour l'Environnement

ABPF : Agence Béninoise pour la Promotion de la Famille AGeFIB : Agence de Financement des Initiatives de Base

AGR : Activités Génératrices de Revenus AIF : Année Internationale de la Famille

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest CeCPA : Centre Communal pour la Promotion Agricole CeRPA : Centre Régional pour la Promotion Agricole

CIPD : Conférence Internationale sur la Population et le Développement CN/IFD : Commission Nationale pour l'Intégration de la Femme

au Développement

CPAN : Cellule du Programme Alimentaire et Nutritionnel

CPS : Centre de Promotion Sociale

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

DANIDA : Agence de Développement de la Coopération Danoise
 DDC : Direction du Développement et de la Coopération Suisse
 DDFSN : Direction Départementale de la Famille et de la Solidarité

Nationale

DEA : Direction de l'Enfance et de l'Adolescence

DF : Direction de la Famille

DFEA : Direction de la Famille, de l'Enfance et de l'Adolescence DPP : Direction de la Programmation et de la Prospective

DRF : Direction des Ressources Financières

DSRP : Document de Stratégies de Réduction de la Pauvreté

DTCoq : Diphtérie, Tétanos, Coqueluche (Vaccin)

ECVR : Enquête sur les Conditions de Vie des ménages Ruraux

EDSB : Enquête Démographique et de Santé au Bénin

EFS : Enseignement Familial et Social

ELAM : Enquête Légère Auprès des Ménages

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation

et l'Agriculture

FASN : Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale

FCFA : Franc de la Communauté Financière d'Afrique

FECECAM: Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel

FIDA : Fonds International pour le Développement Agricole

FMI : Fonds Monétaire International

FSAS : Fonds de Soutien à l'Action Sociale

GF : Groupements de Femmes

GTZ : Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit HAAC : Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication

IDH : Indice de Développement Humain

IEC/CC : Information, Education, Communication pour un Changement

de Comportement

INSAE : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique

IST : Infections Sexuellement Transmissibles
 JIFa : Journée Internationale de la Famille
 MDS : Matrice de Diagnostic Stratégique

MEPN : Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature MESFP : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Formation

Professionnelle

METFP : Ministère de l'Enseignement Technique et de la

Formation Professionnelle

MFSN : Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale MFPSS : Ministère de la Famille, de la Protection Sociale et

de la Solidarité

MGF : Mutilations Génitales Féminines

MS : Ministère de la Santé

NLTPS : National Long Term Prospective Studies

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la

Communication

OCS : Observatoire du Changement Social

ODEM : Observatoire de la Déontologie et de l'Ethique dans

les Médias

OEV : Orphelins Enfants Vulnérables

OFFE : Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant

OIT : Organisation Internationale du Travail

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONG : Organisation Non Gouvernementale

ORTB : Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin

OSC : Organisation de la Société Civile

PADEL : Programme d'Appui au Développement Local

PADME : Association pour la Promotion et l'Appui au Développement

de la Micro Entreprise

PADSA : Programme d'Appui au Développement du Secteur Agricole PADZS : Programme d'Appui au Développement de la Zone Sanitaire

PAG : Programme d'Action du Gouvernement

PAGER : Projet d'Appui aux Activités Génératrices de Revenus

PANF : Plan d'Action National sur la Famille

PAPFPE : Promotion de la Famille et à la Protection de l'Enfant PAPME : Agence pour la Promotion et l'Appui aux Petites et

Moyennes Entreprises

PAS : Programme d'Ajustement Structurel

PASNAREP: Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de Réduction

de la Pauvreté

PIB : Produit Intérieur Brut PNB : Produit National Brut

PNDC : Programme National de Développement Communautaire

PNPF : Politique Nationale de Promotion de la Femme

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement PROMIC : Projet de Micro finances et de Commercialisation

PTAA/INRAB : Programme de Technologie Agroalimentaire / Institut

National de Recherche Agricole du Bénin

PVVIH : Personnes Vivant Avec le VIH

REP : Rapport sur l'Etat de la Population

RGPH : Recensement Général de la Population et de l'Habitation

RMDH : Rapport Mondial sur le Développement Humain RNDH : Rapport National sur le Développement Humain

SBEE : Société Béninoise d'Energie Electrique SIDA : Syndrome d'Immuno Déficience Acquis : Soloire Minimum Interprefessionnel Caro

SMIG : Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti

SNV : Organisation Néerlandaise pour le Développement

SWOT : Forces Faiblesses Opportunités Menaces

TBN : Taux Brut de Natalité

UA : Union Africaine

UNFPA : Fonds des Nations Unies pour la Population UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

USAID : United States Agency for International Development

VIH : Virus de l'Immuno-Déficience Acquise

PREFACE

En adhérant aux résolutions n°44/82 du 08 décembre 1989 et n°47/237 du 20 septembre 1993 proclamant respectivement 1994, Année Internationale de la Famille et le 15 mai de chaque année, Journée Internationale de la Famille ; les Chefs d'Etats Africains se sont engagés lors du sommet de Maputo de juillet 2003 à contribuer à la célébration du 10ème anniversaire de l'Année Internationale de la Famille par l'élaboration d'un plan d'action sur la famille en Afrique.

Chaque Etat membre est invité à s'inspirer de ce plan d'action pour élaborer celui qui exprime ses réalités.

La réalisation de ce document qui prend en compte les réalités béninoises a commencé dès le lendemain de la tenue à Cotonou les 27 et 28 juillet 2004 de la conférence régionale sur le thème « Plan d'Action sur la Famille en Afrique : quelles stratégies de mise en oeuvre, de suivi et d'évaluation pour un développement durable ? ».

Des séminaires ateliers s'en sont suivis pour définir des orientations stratégiques relatives à la consolidation des liens familiaux de façon spécifique. Ces séminaires sont des actions conjuguées et concertées entre les membres de la société civile, des structures centrales et déconcentrées de tous les ministères, des personnes ressources, des conseillers conjugaux et familiaux, des socio-anthropologues, des juristes, des médecins etc.

Le chemin a été long, très long, mais désormais, le Bénin dispose d'un Plan d'Action National sur la Famille.

L'existence de ce plan d'action ouvre la voie à une nouvelle ère de gestion de la société pour un développement sain et durable.

Elle est aussi une victoire sur les maux qui minent la société et défavorisent la cohésion au sein de la famille.

Par ailleurs, elle exprime la volonté du Président Thomas Boni YAYI, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement de la République du Bénin d'instaurer une société où la cellule de base qu'est la famille est protégée et son unité sauvegardée.

Le Ministre de la Famille et de la Solidarité Nationale,

Mamatou MEBA BIO DJOSSOU

INTRODUCTION

En Afrique, la famille est considérée comme l'unité de base la plus fondamentale du système social, une entité sociale dynamique engagée dans un processus combiné du développement de l'individu et du groupe. D'un point de vue sociologique, la famille est un groupe de personnes unies par les liens du mariage, du sang ou de l'adoption, caractérisé par une résidence commune constituant une maisonnée où chacun interagit et communique avec l'autre dans leur rôle social respectif et maintenant une culture commune (1). Cependant, elle se trouve confrontée de nos jours à de nombreux défis tels que l'aggravation de la pauvreté, les tensions civiles et les conflits, la vulnérabilité, le poids de la dette, la mauvaise gouvernance, le chômage, l'insuffisance des mécanismes de sécurité sociale, l'exode rural, l'inégalité de genre, le déplacement et la dislocation de la famille, le VIH/ SIDA et d'autres pandémies.

Au niveau international, depuis la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948, qui a défini la famille comme étant « le groupe naturel et fondamental de la société », la communauté internationale continue d'accorder une attention particulière aux besoins et aux défis auxquels se trouve confrontée la famille, et à son rôle dans le développement. Ces préoccupations ont été formulées dans un certain nombre de projets, notamment : le Programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD), la Déclaration et le programme d'action de Copenhague, la Plate-forme d'action de Beijing, le Programme 21, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, le Plan d'action du Sommet mondial sur les enfants, ainsi que la Déclaration et le Plan d'action de Vienne, pour ne citer que quelques-uns. En outre, trois des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont axés sur la famille et son bien-être.

Au sommet de Maputo (Mozambique), en juillet 2003, les Chefs d'Etat africains reprenant la mesure de l'enjeu, ont donné mandat à la

⁽¹⁾ La notion de famille est évidemment différente de celle voisine de ménage qui signifie au sens du RGPH 3 un ensemble d'individus vivant sous le même toit et sous la responsabilité d'une personne qui est appelée chef de ménage.

Commission de l'Union Africaine, en concertation avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), les autres partenaires sociaux intervenant dans le domaine de la famille, d'élaborer un Plan d'Action sur la Famille en Afrique, qui constituera la contribution du continent à la célébration du dixième anniversaire de l'Année Internationale de la Famille (AIF+10). Dans le cadre des préparatifs de ce grand événement, la République du Bénin s'était portée candidate en 2003 pour organiser, à l'échelle continentale, une conférence sur la famille. Sa requête a été acceptée par les Nations Unies par la résolution 58/15 du 03 décembre 2003.

Ainsi, les 27 et 28 juillet 2004, s'est tenue à Cotonou, la conférence régionale portant sur le « Plan d'Action sur la Famille en Afrique : quelles stratégies de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation pour un développement durable ? ». C'est au cours de cette grande rencontre que le Plan d'Action sur la Famille en Afrique, a été officiellement lancé. Son objectif principal est de plaider pour la promotion, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes et stratégies pour assurer la protection et le soutien à la famille africaine afin de lui permettre de jouer son rôle vital de manière plus efficace dans le développement de l'Afrique. Ce Plan repose sur neuf domaines prioritaires :

- i. la réduction de la pauvreté ;
- ii. les droits aux services sociaux,
- iii. la lutte contre les principales causes de morbidité et de mortalité ;
- iv. les droits, les devoirs et les responsabilités ;
- v. les droits de la famille à la protection.
- vi. le renforcement des liens familiaux ;
- vii. la protection de l'environnement,
- viii. la paix et la sécurité ;
- ix. le suivi, l'évaluation et le contrôle.

La déclaration de Cotonou, rappelant les recommandations du plan d'action a mis l'accent sur la nécessité pour chaque Etat membre de s'inspirer de ce Plan d'action dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi

et l'évaluation des politiques et programmes appropriés en faveur de la famille qui tiennent compte de ses besoins et exigences spécifiques. C'est en application de cet enjeu stratégique que le Bénin a élaboré un plan d'action national de promotion de la famille.

En effet, la famille béninoise se trouve au centre de nombreux enjeux et défis de développement aux plans économique, social, politique, environnemental, culturel et technologique. La réussite du développement du Bénin dépend ainsi de sa capacité à faire face à ces défis en se basant sur une approche participative. Le souci de définir une vision nationale partagée de la famille béninoise a motivé l'élaboration du Plan d'Action National sur la Famille, après un long processus de recherche, de dialogue et de réflexion basé sur les aspirations des acteurs sociaux.

Le présent document, qui rend compte des résultats de ce processus, est articulé autour de quatre (4) axes principaux :

- l'Axe 1 expose les objectifs et les fondements méthodologiques ayant permis d'obtenir les résultats ;
- l'Axe 2 relatif au diagnostic stratégique des familles béninoises, pose les problèmes majeurs desdites familles, analyse le sous-système famille, décrit le cadre politique et stratégique actuel de la promotion de la famille, dégage les forces et faiblesses des politiques et actions sectorielles et annonce les aspirations ainsi que la vision des populations béninoises;
- l'Axe 3 présente les stratégies et actions de promotion de la famille béninoise ;
- l'Axe 4 peint le cadre du suivi et évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action National sur la Famille.

I. OBJECTIFS ET FONDEMENTS METHODOLOGIQUES

1.1. OBJECTIFS

S'inscrivant dans la perspective du Plan d'Action sur la Famille en Afrique, le Plan d'Action National sur la Famille (PANF) vise fondamentalement à :

- faire le point des actions menées sur le plan national en matière de promotion de la famille ;
- faire une analyse diagnostique de la famille béninoise pour mettre en exergue les différentes variables liées aux forces et faiblesses des politiques et actions sectorielles;
- définir par domaine prioritaire les stratégies nationales de promotion de la famille;
- identifier les politiques sectorielles et actions dans le domaine de la promotion de la famille ;
- identifier les actions à mener dans les neuf (9) domaines prioritaires définis par le Plan d'Action Régional sur la Famille, en tenant compte des réalités nationales;
- intégrer les stratégies, les actions, les activités, les indicateurs et les résultats retenus dans un cadre logique.

La réalisation de ces différents objectifs repose sur une démarche méthodologique appropriée qui privilégie la rétrospective et l'analyse exploratoire.

1.2. FONDEMENTS METHODOLOGIQUES

L'élaboration du PANF a consisté en un exercice de réflexion stratégique. Elle est basée sur une approche essentiellement qualitative et participative dans le sens de favoriser le dialogue social et de réaliser la construction d'un consensus national sur l'avenir de la famille au Bénin. De ce fait, le processus de mise en œuvre du PANF a engendré une

analyse systémique de la réalité sociale pour mieux l'appréhender dans sa dimension historique et dans sa configuration socio familiale actuelle. Ainsi, la présente étude stratégique a combiné recherche documentaire et séminaires ateliers.

1.2.1. Recherche documentaire

Cette recherche est destinée à faire une revue de littérature relative aux problèmes qui se posent aux familles béninoises du point de vue éducatif, organisationnel, sanitaire, économique et environnemental. A cet effet plusieurs documents ont été consultés, notamment :

- les résultats des travaux issus de la conférence régionale sur la famille en Afrique;
- le Plan d'Action Régional sur la Famille en Afrique ;
- les stratégies de mise en œuvre du plan d'Action de la famille en Afrique;
- la famille et les défis du développement au Bénin ;
- le Plan d'Action de la Politique Nationale de Promotion de la Femme ;
- la Politique Nationale de Promotion de la Femme
- l'avant-projet de la charte sur les droits de la famille ;
- le Code des Personnes et de la Famille ;
- femmes et santé au Bénin ;
- la charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant ;
- la convention relative aux droits de l'Enfant ;
- la synthèse des résultats des travaux de restitution de la conférence régionale sur la famille en Afrique ;
- le document de perspectives de développement à long terme Bénin 2025 Alafia;
- le document de Politique de Stratégies Nationales de Protection Sociale;
- le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ;
- le rapport d'avancement du DSRP;
- le Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2) ;
- les rapports de séminaires ateliers.

1.2.2. Séminaires ateliers

Afin de permettre la concertation et le consensus autour de l'épineux exercice de recherche des voies et movens susceptibles de résoudre les problèmes qui se posent aux familles, deux séminaires ateliers ont eu lieu respectivement à Bohicon (du 26 au 28 mai 2005) et à Parakou (du 13 au 15 juin 2005). Ces séminaires ateliers ont regroupé des participants venus de diverses Organisations de la Société Civile (OSC), des structures centrales et déconcentrées du Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MFFE), du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Formation Professionnelle (MESFP) et autres personnes-ressources provenant des départements de l'Atlantique / Littoral, de l'Ouémé / Plateau. du Zou / Collines, du Borgou / Alibori, de l'Atacora / Donga et du Mono / Couffo. Ils sont de profils technique et social assez variés : Assistants Sociaux et Administrateurs de l'Action Sociale, Administrateurs en gestion des ressources humaines, Administrateurs du Travail et de la Main d'œuvre, Economistes Agricoles, Journalistes Communicateurs, Conseillers Conjugaux et Familiaux, Enseignants de l'Institut Pontifical Jean-Paul II pour les Sciences de l'Education, du Mariage et de la Famille, Cadres de l'ABPF, Juristes, Socio - Anthropologues, Démographes, Médecins, etc.

1.2.2.1. Objectifs des séminaires

Les séminaires de Bohicon et de Parakou avaient principalement pour tâche de définir des orientations stratégiques relatives à la consolidation des liens familiaux. De façon spécifique, il était question de :

- cerner les principales causes de l'instabilité des familles ;
- sensibiliser les participants sur le phénomène ;
- dégager les actions à mener et les stratégies conséquentes pour éviter les divorces et les mariages forcés.

Ces séminaires ont permis de disposer de données nécessaires à l'identification des forces et faiblesses des familles béninoises et de dégager les actions stratégiques destinées à sensibiliser les populations sur les méfaits de l'instabilité familiale.

1.2.2.2. Conduite technique des travaux

La conduite technique des travaux des séminaires ateliers a trait à l'organisation alternée de séances plénières et de travaux en ateliers articulés sur les principes d'analyse rétrospective et exploratoire :

- une plénière de présentation des communications pour permettre aux participants de disposer d'une masse d'informations à exploiter lors des travaux en ateliers ;
- des travaux en ateliers consacrés à l'analyse de situation dans les familles au Bénin ;
- une plénière de restitution des résultats des travaux de groupes suivie d'échanges et de validation.

1.2.3. Diagnostic stratégique

Pour saisir sa configuration et ses caractéristiques actuelles et passées, la famille a été considérée comme un sous-système du système social béninois, c'est-à-dire un ensemble d'éléments ou de variables en inter - actions dynamiques. L'ensemble des variables est regroupé en six (06) grands paliers constitutifs de la réalité sociale globale que sont l'économique, le social, le politique, l'environnemental, le culturel et le technologique. Cette approche présente l'avantage, d'une part, de favoriser la connaissance des principaux déterminants du tissu relationnel de la structure et du fonctionnement du « sous-système famille », et d'autre part, la mise en exergue des mécanismes de son évolution passée et présente ; il en est de même de l'identification des enjeux et défis majeurs liés à la famille en termes de questions-clés sur le futur. De ce fait, la rétrospective appliquée à l'examen des données documentaires et empiriques inhérentes au développement des thèmes présentés par les communicateurs en plénière facilite l'analyse diagnostique de l'institution familiale béninoise par rapport à l'instabilité et au divorce.

En somme, l'analyse rétrospective a permis de dégager et de consigner dans un tableau de synthèse appelé "Matrice de Diagnostic Stratégique" (MDS) les domaines de la réalité sociale qui ont un lien avec la famille béninoise. Il est composé de quatre variables inscrites en ligne

(Forces / Faiblesses, Opportunités / Menaces) qui sont croisées avec les six domaines/paliers ci-dessus cités.

1.3. DIFFICULTES RENCONTREES

L'élaboration du Plan d'Action National sur la Famille ne s'est pas faite sans difficultés dont les plus significatives portent sur le faible niveau de collecte empirique des aspirations des populations car l'exercice se voulant national et participatif, il aurait fallu rencontrer au sein même des ménages les familles béninoises en vue d'une moisson qualitative de données basées sur des techniques d'échantillonnage adéquates.

Les limites les plus importantes sont liées à l'exercice même de la planification stratégique qui ne saurait être confondue à la programmation. Il reste, donc pour le Plan, la conception du cadre opérationnel de matérialisation des orientations générales.

Enfin, pour la plupart des services sociaux essentiels, les données statistiques plus récentes que celles relatives aux RGPH 3 sont peu disponibles.

OBJECTIFS DE L'ETAT DANS LE DOMAINE DE LA FAMILLE

Les objectifs de l'Etat dans le domaine de la famille sont perceptibles à travers ceux du Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (MFFE). Il a pour mission de concevoir, d'élaborer les modalités de mise en œuvre de la politique du Gouvernement du Bénin en matière de promotion de la solidarité nationale et d'en évaluer les résultats. Il dispose pour l'accomplissement de la mission, outre les directions centrales et départementales, des directions techniques dont celle de la famille.

La Direction de la Famille est chargée de contribuer à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme du Ministère en faveur de la famille, conformément à la politique définie par le Gouvernement. A ce titre, elle assure :

- la vulgarisation et l'application effective des textes juridiques sur la famille ratifiés ou initiés par le Bénin, en l'occurrence le Code des personnes et de la Famille;
- la préservation de la cohésion familiale et l'amélioration des conditions socioéconomiques de vie des familles;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Plan d'Action National sur la Famille ;
- la coordination des activités des Organes et des Organisations Non Gouvernementales qui oeuvrent en faveur de la famille ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de promotion de la famille ;
- l'initiation, en collaboration avec d'autres départements ministériels compétents, des textes législatifs et réglementaires permettant la mise en application effective des droits et devoirs de la famille.

Source: DF/MFFE

II. DIAGNOSTIC STRATEGIQUE DES FAMILLES BENINOISES

2.1. PROBLEMES MAJEURS DE LA FAMILLE BENINOISE

L'observateur le moins averti constate aujourd'hui une déstabilisation progressive de la dynamique familiale béninoise frappée par toutes sortes de dissociations et de déviances. Selon les acteurs sociaux rapportés dans le nouveau projet de société « **Bénin 2025 Alafia** », cette distorsion est due à la crise économique (78 %), à l'absence de morale (52 %), aux effets pervers de la modernisation (33,7 %) etc.

2.1.1. Paupérisation de plus en plus croissante des familles Béninoises

Le concept de pauvreté semble délicat à définir eu égard à son caractère multidimensionnel et plurisectoriel. Ce concept qui a évolué considérablement avec le temps porte sur trois dimensions à savoir le revenu, la satisfaction des besoins fondamentaux et les capacités fonctionnelles élémentaires (PNUD, 1997).

Selon ces dimensions, on peut dire que de nombreuses familles béninoises sont confrontées quotidiennement ou momentanément à la satisfaction des besoins sociaux. En effet, les familles béninoises vivent dans un environnement économique qui influence leur fonctionnement et leur épanouissement. La croissance économique, 4,8 % en moyenne sur la période 1990-2004, se traduit par un accroissement annuel du PIB / habitant de l'ordre de 2,6% entre 1990 et 2000. Cette évolution n'est pas suffisante pour une amélioration sensible des conditions de vie des ménages, surtout face aux difficultés d'une répartition équitable des fruits de la croissance.

Du point de vue monétaire, le seuil de pauvreté global est passé de 118.227 FCFA (1994-1995) par équivalent adulte à 129.890 FCFA (1999-2000) avec de fortes disparités entre le milieu rural (de 65.369 FCFA à 74.858 FCFA) et le milieu urbain (de 144.261 FCFA à 156.990 FCFA). La proportion de pauvres est passée ainsi de 28,9% à 29,6%.

En milieu rural ce taux est passé de 30,4% à 31,2%. En milieu urbain, le taux est passé de 24,2% à 24,6% (avec pour Cotonou, 26,6% en 1999-2000). Les départements les plus touchés sont le Borgou (48,5%) et le Couffo (47,5%).

Les revenus des ménages quant à eux sont faibles selon les résultats des Enquêtes sur les Conditions de Vie des ménages Ruraux (ECVR 1 & 2). En valeur nominale, le revenu annuel brut par équivalent adulte est passé de 121.600 FCFA en 1994-1995 à 132.939 FCFA en 1999 soit un accroissement relatif de 9,3 %. Les principales sources de revenus en milieu rural sont les activités non agricoles (1) , suivent les activités agricoles et les transferts reçus. Les sources de revenus des ménages ruraux pauvres sont des activités non agricoles, tandis que les ménages pauvres tirent la grande partie de leur revenu des activités agricoles. Pour l'ensemble des villes, la répartition des revenus annuels des ménages par catégorie indique deux sources de financement : le travail indépendant et le salariat.

Le salaire représente ainsi une partie non négligeable du revenu des ménages du secteur moderne. Le Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG) reste bas face aux dépenses de consommation des ménages. Depuis avril 2003, il est de 27.500 FCFA. Dans le même temps, les Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) et la dévaluation du franc CFA intervenue en 1994 ont entraîné une flambée des prix au Bénin. Le taux d'inflation qui a été maîtrisé avec les PAS, a atteint un niveau record de 38,6% en janvier 1994. Le taux est passé de 4,1% en 1996 à 4,3% en 2000 et à 2,5 % en 2002 (PNUD).

L'agriculture, principale activité économique des populations connaît une situation critique. Les coûts des matières premières étaient à un niveau élevé sur le marché international. Cependant, les prix au producteur étaient fixés à un niveau relativement bas au niveau interne.

⁽¹⁾ Les activités agricoles n'occupent les acteurs qu'une partie de l'année tandis que les autres activités (commerce de détail, aide familiale etc.) sont permanentes

Par exemple, pour ce qui concerne le coton, le prix au producteur qui était de 105 F/Kg en 1990 est passé à 165 F/kg en 1995, 200 F/kg en 2000 et 175 F/kg en 2005. Les producteurs n'ont donc pas pu profiter de cette situation, ce qui a entraîné une incidence négative sur leur revenu.

La variation du SMIG et celle des prix aux producteurs ne sont donc pas en adéquation avec les taux d'inflation. Il apparaît alors que les familles béninoises ne disposent pas de moyens suffisants pour satisfaire les besoins fondamentaux de leurs membres. Il résulte de cette situation des inégalités qui paupérisent davantage de nombreuses familles.

La situation de l'emploi est peu reluisante et est significative de pauvreté au sein des familles. Elle est marquée par l'augmentation du nombre d'emplois informels, des aides familiales, l'utilisation des apprentis, la traite des enfants et l'inadéquation entre formation et emploi.

Enfin, on note un faible accès aux infrastructures de base. S'agissant de l'hydraulique villageoise par exemple, le taux de desserte des zones rurales en eau potable est de 41% en 2005 avec des disparités entre départements : 59% dans l'Atacora et les Collines et seulement 19% dans l'Ouémé.

Tous ces faits ci-dessus décrits illustrent bien la pauvreté qui, entre autres manifestations, accentue le poids des mutations socioculturelles sur la famille au Bénin.

2.1.2. Mutations socioculturelles défavorables à la cohésion familiale

Dans le cadre de l'organisation de la vie de famille, il existe des normes sociales, des valeurs culturelles, des modèles de comportements admis qui règlent la vie entre parents et progénitures. C'est dans ce creuset de normes, de valeurs et de comportements que se forme la personnalité de l'individu. Ces valeurs s'articulent autour du respect de la personne, la morale, la tolérance, l'obéissance des enfants aux parents, les devoirs des conjoints les uns envers les autres, le droit d'aînesse, la politesse entre les individus possédant l'autorité et ceux qui n'en possèdent pas, etc.

Ces valeurs constituent des repères pour la vie en famille (KPATCHAVI A., 2005). Autrement dit, la cellule familiale incarne le cadre idéal d'apprentissage de la vie en société, un univers organisé en système offrant à l'individu les règles élémentaires pour son équilibre social et son épanouissement. Bref, le cercle familial est le point de départ de la formation de l'individu à la vie sociale car il le prépare, le prédispose à l'acquisition du savoir, du savoir-faire et du savoir-être.

De nos jours, l'on assiste de plus en plus à des mutations sociales qui mettent en cause ces valeurs familiales. Par exemple, la liberté acquise par l'individu, surtout les jeunes dans les décisions du mariage comportent en soi des germes d'instabilité conjugale et familiale dont le principal symptôme est le divorce. Par ailleurs, la solidarité c'est-à-dire l'assistance réciproque, face à certains événements majeurs de la vie (naissance, maladie, mariage, décès, etc.), qui crée la dépendance entre les membres d'une famille ou d'une même communauté et qui avait toujours fonctionné, a commencé à s'effriter. Dans le même temps, la baisse de revenus familiaux, l'invasion du Bénin par les produits culturels parfois avilissants ont entraîné de graves difficultés, marquées par la démission des parents, l'insuffisance de la prise en charge de l'éducation des enfants, le désarmement moral, le non respect des règles sociales établies et la marginalisation des personnes vulnérables (personnes handicapées, personnes âgées, veufs, etc.) : autant de facteurs de changement social qui ont marqué les sociétés africaines dans le sens de faciliter l'émergence de nouvelles formes de familles qui sont déterminées par le type de mariage :

 la polygamie résiste et présente deux variantes : la polygamie avec co- résidence (forme traditionnelle de la polygamie) et la polygamie où chacun des époux vit séparément. C'est pourquoi, il existe de plus en plus de ménages constitués d'une femme que visite l'époux. Le phénomène de « deuxième bureau » est également un choix de vie matrimoniale que l'on rencontre surtout en milieu urbain. Pour les hommes, c'est une façon de créer une cellule familiale paradoxalement plus axée sur l'échange affectif des partenaires. Pour les femmes, c'est un gage d'autonomie, de liberté, puisqu'elles échappent aux prescriptions traditionnelles de la femme qui pèsent sur les épouses traditionnelles. Ce phénomène de « 2ème bureau » peut donner lieu à la polygamie sans co-résidence.

- La famille monoparentale (forme de famille dans laquelle on peut observer seul l'homme ou la femme est chef de ménage) est un phénomène qui s'accentue et la proportion de femmes chefs de ménage est, en 1979, de 27% dans les 3 grandes villes du pays (Cotonou, Porto-Novo et Parakou). Malgré une tendance à la baisse, 22,72% des ménages sont dirigés par des femmes au Bénin en 2002 selon les résultats du RGPH 3.
- Le concubinage et l'union libre sont également des formes de vie sans mariage officiel. Ces formes d'union informelle n'ont rien de solide, ni de définitif et ne peuvent remplacer le mariage ni lui être assimilés.

Ces différentes formes de famille combinées à l'absence prolongée des parents dans le ménage, du fait des longues journées de travail, posent le problème d'éducation des enfants (moins de contrôle sur les enfants) notamment l'éducation sexuelle et l'éducation à la vie familiale.

Par ailleurs, de nombreuses familles (1) béninoises pour des motivations économiques, confient leurs enfants à d'autres familles pour y exercer un travail rémunérateur. En effet, il existe au Bénin, des « enfants que la vie traite en adultes avant l'âge, ceux qui travaillent de longues heures dans des conditions nuisibles à leur santé et à leur développement physique et moral, parfois séparés de leurs familles et souvent privés de toute possibilité sérieuse d'éducation ou de formation qui leur ouvrirait

⁽¹⁾ Une tendance considère que la cohabitation et l'union libre ne pourraient être classées dans les formes de famille, la famille étant fondée sur le mariage qui en assure la stabilité

un avenir meilleur » ⁽²⁾ . Dans une étude sur les enfants en situation difficile au Bénin, l'Unicef (1990 : 80) a montré que les enfants travailleurs non scolarisés sont pour la plupart des filles. La jeune fille est en outre une main d'œuvre précoce, plus que le jeune garçon pour toute entreprise familiale initiée par la mère ainsi que pour les travaux domestiques.

2.1.3. Détérioration des valeurs culturelles familiales

La famille traditionnelle béninoise est le produit de rencontre de nombreuses forces étrangères que traduisent les noms, les devises, les litanies de famille, et le groupe de parenté etc. « Akɔ » ou clan est le niveau supérieur de la famille et l'homme a besoin d'une force de cohésion en ayant recours à l'ancêtre éponyme autour duquel se retrouvent les membres d'une même famille. On peut citer en référence la désignation de l' « Ak⊃ » de plusieurs segments au Bénin, au Togo, au Ghana et en Côte d'Ivoire ayant un ancêtre éponyme commun le « Toxwy >> » (TINGBE, 2005). C'est ainsi que les Quenum de Ouidah, Tolognon de Katagon dans la commune de Missérété, Aquiar de Zinvié ont pour nom d'« Ak⊃ » le « Ayato » Djigbénu autour duquel ils se reconnaissent. C'est ainsi que l'adresse des louanges, les mlamla de l'« Akɔ », est devenue une règle pragmatique de bienséance en terme de salutation. Aujourd'hui, du fait d'une transmission insuffisante de ces valeurs aux jeunes générations et de l'intégration de noms étrangers, beaucoup ne connaissent pas la signification des noms qu'ils portent ; ce qui effrite la solidarité familiale et la reconstitution de leur généalogie.

Par ailleurs, les aspirations des populations recueillies au cours des NLTPS indiquent que 61 % des béninois dénoncent la présence trop envahissante de données culturelles exogènes à défaut de freiner définitivement le mécanisme de leur développement. Cette situation de dilution des spécificités béninoises dans la culture exogène décrit une disparition progressive des valeurs culturelles béninoises et partant met

D'après le Directeur Général du BIT. Rapport de la 63ème session de la Conférence Internationale du Travail de 1983

en route un processus de perte des repères identitaires. L'abandon des pratiques ancestrales encourage, par ailleurs, cette symbiose culturelle déséquilibrée selon 66% des béninois.

Sous un autre plan, les formes anciennes de la famille (étendues ou étoffées) cèdent la place à la famille nucléaire qui n'est pas dans la sociologie béninoise l'idéal type de famille (FOURN E., 2003) et qui ne favorise pas l'entraide familiale.

Enfin, la négligence des langues locales comme moyens de communication au sein des familles pouvant véhiculer des valeurs culturelles, concrétise fort bien cette détérioration des valeurs familiales au Bénin.

2.1.4. Accès limité aux services sociaux de base

L'accès aux services sociaux de base notamment, le manger, le toit, la santé, l'éducation, les loisirs, etc., sont autant de déterminants de l'équilibre familial et reste malheureusement limité pour une grande partie des familles béninoises.

2.1.4.1. Santé

En matière de santé, les données sur la population par unité de personnel présentent mieux les problèmes que rencontrent les familles béninoises dans le domaine de la disponibilité des ressources humaines. Entre 1999 et 2000, il n' y a pas eu de variation dans le nombre de personnel de santé alors que la population est en nette croissance ; de ce fait, le nombre d'habitants par unité de personnel de santé est en nette augmentation.

Ainsi, le nombre d'habitants par médecin est passé de 6.590 en 1999 à 6.787 en 2000 et à 7.135 en 2004 selon les éditions de l'Annuaire des statistiques sanitaires établi par le Ministère de la Santé de 2001 à 2004.

Si au niveau national les populations ne bénéficient pas d'une meilleure couverture en professionnels de santé par rapport aux normes de l'OMS, il existe de très grandes disparités régionales à l'intérieur du pays. A titre d'exemple, en 2004, selon la même source, le département de l'Atacora-Donga a enregistré 1 médecin pour 17461 habitants, on en recense 22 159 pour le Borgou-Alibori, 16 008 pour le Mono-Couffo, 17 325 pour le Zou Collines, 8 213 pour l'Ouémé-Plateau et 2324 pour l'Atlantique-Littoral contre une moyenne nationale de 7 135 habitants pour un (1) médecin. Ces différents chiffres montrent l'inégal accès aux services de santé des familles béninoises. En ce qui concerne la fréquentation des services de santé, les taux de fréquentation des différentes formations au plan national demeurent faibles et se présentent comme suit :

Tableau n°1: Taux de fréquentation des services de santé au Bénin

Taux de fréquentation des services de santé au plan national (valeur de référence CNHU-HKM)	2001	2002	2003	2004
Cardiologie	66 %	51%	49 %	48 %
Chirurgie	78 %	83 %	74 %	62 %
Gynéco- Obstétrique	70 %	71 %	72 %	77 %
Hématologie	60 %	63 %	61 %	51 %
Médecine générale	82 %	68 %	88 %	69 %
Néonatologie	114 %	131 %	100 %	121 %
ORL - Ophtalmologie	55 %	49 %	37 %	32 %
Pédiatrie	71 %	70 %	61 %	63 %
SPAR (Service Polyvalent d'Anesthésie -Réanimation)	64 %	71 %	69 %	67 %
Consultations prénatales				
Atacora – Donga	39053	40721	42408	
Atlantique – Littoral	913695	1035935	114386	
Borgou – Alibori	612495	63945	28085	
Mono – Couffo	538365	556015	579285	
Ouémé – Plateau	82332	851075	89190	
Zou – Collines	763195	72047	712785	
CNHU	11834	11021	10 354	

Source: MSP. 2004

Ceci pose le problème de l'accessibilité aussi bien économique, géographique que culturelle. L'insuffisance de l'adaptation des prestations aux attentes des patients y joue également un rôle : qualité de l'accueil, absence de relations humaines et disponibilité de la médecine moderne par rapport aux pratiques traditionnelles. Le volume d'activités est en outre inégalement réparti et un certain nombre de formations sanitaires sont sous utilisées. Notons toutefois qu'il y a une légère amélioration au niveau des consultations prénatales.

Cette faible fréquentation des services a des conséquences sur l'état de santé des familles béninoises. Celles-ci portent le lourd fardeau de la prévalence du paludisme, des maladies diarrhéiques et infectieuses, de la malnutrition des enfants, de la faible utilisation des méthodes de planification familiale avec pour corollaires les MST/IST et SIDA, la morbidité et la mortalité infantile et maternelle élevées, etc.

2.1.4.2. Education

En matière d'éducation, l'enseignement primaire et l'alphabétisation sont tous deux considérés comme des services sociaux de base auxquels une attention particulière est accordée depuis Copenhague (1995).

De façon générale, un enfant sur trois en âge d'aller à l'école (6-11 ans) reste encore à la maison. Le cas des filles demeure très préoccupant : une fille sur deux. L'évolution des effectifs selon le sexe révèle que jusqu'en 2000, les filles étaient encore faiblement représentées (28,1% en 1961 et 39,2% en 1999). Cette sous-scolarisation féminine est quelque peu corrigée par des mesures sociales légitimées par le Gouvernement qui œuvre tant bien que mal pour la gratuité de l'école pour les filles dans l'optique du Plan d'Action d'Education Pour Tous (EPT) d'ici 2015.

Par ailleurs, l'accroissement des effectifs entraîne des besoins croissants en enseignants et en construction de classes, en manuels et en matériels didactiques. Si on y intègre le dédoublement de la population tous les 21 ans, la jeunesse de la population et les besoins non

satisfaits, l'amélioration du taux de scolarisation va nécessiter d'énormes ressources (matérielles et humaines) non disponibles pour le moment.

De même, l'alphabétisation n'est pas généralisée. Le taux d'analphabétisme des adultes qui était en 1992 (RGPH 2) de 77,5% avec 81% chez les femmes est passé à 60% en 1999. En 2002, il était de 67,40% (RGPH 3, 2002).

2.1.4.3. Eau potable

Dans le domaine de l'accès à l'eau potable, alors que les ressources en eau sont très importantes au Bénin, leur mobilisation demeure faible. Les principales sources d'approvisionnement en eau potable sont les eaux souterraines, ce qui rend l'accès à l'eau potable plus difficile. De fait, toutes les régions du Bénin ne sont pas encore pourvues de la même façon en eau potable. Les familles, selon le lieu de résidence (urbain, rural) n'ont pas le même accès et la même disponibilité d'approvisionnement en eau potable. Les familles à faible revenu, dans les localités desservies, sont obligées d'acheter des seaux d'eau dont le prix varie de 10 à 25 FCFA l'unité auprès des familles abonnées.

En milieu rural, avec les différents projets mis en place, l'accès à l'eau s'est amélioré. Cependant, cette amélioration ne doit occulter les pénuries dures que connaissent plusieurs localités et les corvées que font les femmes avant d'avoir l'eau.

2.1.4.4. Nutrition et sécurité alimentaire

Dans le domaine de la nutrition et de la sécurité alimentaire, en terme de disponibilité et de couverture des besoins des populations en énergie et en protéine, la production vivrière est suffisante pour couvrir les besoins des ménages. Cependant, elle est inégalement répartie. De nombreuses familles n'arrivent pas toujours à s'assurer les besoins énergétiques minimaux qui sont de 1790 Kcal/personne/jour (FAO). Au-delà de la disponibilité des produits vivriers chez les producteurs, l'accessibilité des non producteurs est liée à leur pouvoir d'achat, ce qui constitue un facteur limitant l'accès.

2.1.4.5. Habitation

En matière d'habitation, les données du RGPH 3 (2002) indiquent que la majorité des béninois habitent leur propre maison : 80.5 % des ménages vivent chez eux dont 51.9 % dans les propriétés familiales. Toutefois, les conditions d'habitation restent précaires. En effet, pour une taille moyenne de 6 personnes, de nombreux ménages habitent des logements à 2 pièces (35%). Cette situation entraîne une promiscuité surtout en milieu urbain et périurbain qui est fréquemment aggravée par les inondations cycliques dans certaines villes comme Cotonou.

2.1.4.6. Protection sociale

Le dispositif de protection des populations vulnérables contre les risques sociaux est assez faible. Outre le système de sécurité sociale dont bénéficient les travailleurs du secteur formel, les populations ne bénéficient d'aucune couverture des risques sociaux, en dehors des mesures de protection sociale auxquelles ils peuvent recourir sans une garantie franche de réponse de la part des pouvoirs publics. Cette situation influe sur la stabilité des familles en face à des perturbations causées par la survenue de phénomènes sociaux désastreux comme les décès, les sinistres, l'indigence qui mettent parfois en cause même les moyens psychologiques, socio-affectifs et matériels de survie des individus et des groupes.

En somme, l'accès aux services sociaux de base apparaît comme une contrainte qui se pose aux familles béninoises. A cela, on peut ajouter l'insécurité galopante impulsée par le contexte socio-économique difficile, la dépravation des mœurs, la montée de la violence, la recrudescence des vols et autres crimes.

2.1.5. Problèmes environnementaux du cadre de vie des familles

Les études des perspectives de développement à long terme Bénin 2025 ont montré que les villes béninoises se caractérisent par la production et la consommation, parfois conscientes de produits polluants au nombre desquels on peut citer l'acquisition de véhicules usagers voire surannés produisant des gaz toxiques, l'achat et la production à peu de frais de denrées alimentaires produites à partir d'éléments dangereusement toxiques, l'utilisation d'emballages non recyclables et non biodégradables dans les ménages.

A ces problèmes, on peut ajouter la cherté des logements qui amène certains citadins à vivre en promiscuité dans des habitats réduits, sans respecter les règles d'hygiène et au mépris des conditions écologiques du milieu.

Dans les campagnes, les problèmes environnementaux qui se posent sont le reflet de l'étendue des propriétés familiales qui en retour sont objet de nombreuses contraintes :

- pratiques agricoles nocives qui se justifient par l'utilisation du feu de brousse comme moyen de nettoyage de parcelles, d'explosifs pour la pêche et le braconnage sauvage;
- déboisement constant ;
- mauvaise gestion des déchets ;
- accentuation de l'érosion côtière ;
- ensablement continu des plans et cours d'eau ;
- surexploitation de la biomasse comme principale source d'énergie.

2.1.6. Familles béninoises et VIH/SIDA

Au Bénin, la prévalence moyenne de VIH/SIDA chez les consultantes prénatales est estimée en 2001 à 4,1% et en 2004 à 2% (PNLS). En dépit de la polémique méthodologique que suscite le mode d'évaluation statistique de la prévalence de cette maladie, elle exerce des effets drastiques aussi bien sur les personnes infectées que sur les personnes affectées et partant sur la famille. L'impact du VIH sur la famille crée ainsi un cercle vicieux (VIH/SIDA Dépenses de santé, revenus-pauvreté- précarité - comportement à risque-VIH/SIDA) qui alimente l'épidémie. Plus spécifiquement, l'impact psycho-affectif et social du VIH sur la structure familiale crée au niveau de l'intéressé :

- les manifestations réactionnelles, la peur, l'angoisse, le mutisme, le déni, le repli sur soi, la résignation, etc. ;
- les manifestations liées à la souffrance psychique avec par exemple des idées de suicide, des états anxieux, des phobies sociales etc.

Ces illustrations ont des répercussions relationnelles sur différents membres de la famille même quand ceux-ci ne sont pas informés de l'état de leurs parents. Les familles se trouvent confrontées à la prise en charge d'orphelins de plus en plus nombreux.

Quant à l'impact économique, l'apparition des cas de Sida dans une famille entraîne une diminution des heures de travail voire la perte de l'emploi, la réduction du revenu familial, l'augmentation des dépenses de santé et l'appauvrissement progressif qui mettent les enfants en situation difficile.

2.1.7. Famille face aux nouvelles technologies

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (Internet, téléphones portables), les masses médias sont parfois la cause de nombreux problèmes au sein des familles béninoises. L'utilisation abusive du téléphone portable par l'un ou l'autre conjoint est à l'origine de soupçons conduisant parfois au divorce. Sous un autre point, les feuilletons télévisés, les clips « sexy » auxquels les enfants ont accès, leur enseignent un modèle de vie qui n'est pas du genre à préserver les valeurs familiales.

2.1.8. Paix et sécurité

L'absence de la guerre au Bénin n'est pas nécessairement synonyme de la paix et de la sécurité. En effet, les rivalités politiques et ethniques, les conflits domaniaux, les catastrophes naturelles ou provoquées (les feux de brousse, les inondations,...), les confits frontaliers et autres constituent des sources potentielles de menaces à la paix et à la sécurité.

2.1.9. Problèmes liés à la mise en œuvre du nouveau cadre réglementaire et institutionnel

Au Bénin, la protection des droits de la famille est encore insuffisante malgré l'adoption de la loi n° 2002-07 du 24 Août 2004 portant Code des Personnes et de la Famille promulguée par le Président de la République et dont l'application n'est pas encore généralisée. Cette situation s'explique notamment par le fait que les affaires relatives à la famille ont été jusqu'en 2004 régies par une multiplicité de systèmes juridiques : le droit civil, le droit coutumier, les systèmes juridiques applicables à certaines communautés religieuses ou ethniques, etc.

Le nouveau Code continue d'être perçu par nombre de béninois comme "code de la femme" tant il est vrai qu'il intègre de nombreuses dispositions valorisant la condition sous laquelle celle-ci se trouvait. Ainsi, les citoyens particuliers qui n'ont pas opté lors de la célébration du mariage pour cette nouvelle disposition se voient appliquer le droit traditionnel basé sur les règles coutumières en usage au Bénin. Cette méfiance vis-à-vis du nouveau code est susceptible à terme d'avoir des conséquences sur le comportement nuptial des jeunes générations, notamment le recul de l'âge au premier mariage et le célibat définitif.

Tout ce développement montre qu'il existe effectivement un problème à l'application du Code des Personnes et de la Famille surtout en milieu traditionnel où la disharmonie subsiste entre ce code et les règles coutumières. Enfin, les familles béninoises qui sont concernées n'ont pas une bonne connaissance de ce code et de ses dispositions.

Au plan institutionnel, l'absence d'une politique concertée de planification en matière de promotion de la famille avec pour corollaire la non application des conventions internationales ratifiées par l'Etat, l'instabilité politique, notamment dans les pays de la sous région provoquant l'exode des familles, l'incompatibilité des opinions politiques et philosophiques des membres d'une même famille, constituent aussi des problèmes que rencontrent les familles béninoises.

Somme toute, il existe beaucoup de problèmes qui se posent aux familles béninoises et dont la résolution nécessite la réalisation d'un diagnostic stratégique.

2.2. ANALYSE DU SOUS-SYSTEME FAMILLE

L'approche d'analyse diagnostique du sous-système famille du système social que constitue le Bénin renvoie à plusieurs variables expressives de la configuration critique de la réalité familiale béninoise : les faits porteurs marquant la vie familiale, les acteurs de ces faits, les tendances lourdes qui les caractérisent, les incertitudes qui les définissent dans le temps, les stratégies passées et présentes justificatives de son état d'évolution, les atouts/forces, faiblesses/contraintes, opportunités et menaces relatifs au fonctionnement de la cellule sociale de base au Bénin.

2.2.1. Faits porteurs

Les faits porteurs sont des changements, des évènements ou des faits dont l'impact virtuel ou potentiel est supposé important. Ils sont souvent liés à l'émergence de nouvelles forces (de nombreux acteurs ou d'anciens reconvertis) et d'une nouvelle conjoncture (NLTPS). La synthèse de ces faits porteurs pour chaque domaine de l'ESPECT et du genre se présente comme ci-après :

- Economique : libéralisme économique, mondialisation, Programme d'Ajustement Structurel, dévaluation du Franc CFA, adoption du DSRP, réformes agricoles (création des CeRPAs et CeCPA);
- Social: religions prophétiques, émergence de la société civile, création d'institutions en faveur de l'éducation, lancement des politiques et programmes sociaux, promulgation du Code des Personnes et de la Famille, adoption de la DEPOLIPO, Plan d'action issu de la conférence mondiale des femmes de Beijing;

- Politique : colonisation, indépendance du Dahomey, avènement de la démocratie (populaire et libérale), création d'un ministère chargé de la famille, la décentralisation ;
- Environnemental : loi sur l'environnement, intégration régionale, création des institutions sur l'environnement ;
- Culturel : institution et organisation de foires et festivals départementaux, nationaux et internationaux sur le vaudou ;
- Technologique : prolifération des NTIC, libéralisation et démonopolisation des ondes ;
- Genre : adoption des mesures de promotion de l'égalité et de l'équité, adoption des mesures visant la promotion de la scolarisation en faveur des filles.

2.2.2 Acteurs

Ce sont des personnes physiques ou morales visant certains objectifs et confrontés à certaines contraintes, et qui peuvent par leurs stratégies et leurs moyens d'action, influer sur le devenir du système étudié. Ainsi, dans le cas précis de la famille béninoise, l'Etat, les Organisations de la Société Civile, les ménages, les Partenaires au Développement sont les principaux acteurs intervenants.

2.2.3. Incertitudes critiques

Au sens des Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (NLTPS), les incertitudes critiques sont des phénomènes structurants, considérés comme décisifs pour l'avenir de la famille et qui sont susceptibles de prendre plusieurs directions possibles qu'on ne peut ni contrôler ni influencer, et sur lesquels en somme, on a peu ou pas de maîtrise. Les incertitudes ci-dessous ont été recensées :

- l'avenir du Code des Personnes et de la Famille :
- l'avenir politique de la sous région ;
- l'avenir de la gouvernance ;
- la capacité du Bénin à juguler la crise familiale ;
- l'internalisation du système sanitaire par les populations ;
- la capacité à accompagner le développement des NTIC ;
- l'avenir de la coopération bilatérale et multilatérale ;
- l'aliénation culturelle :
- les moyens d'application du Code des Personnes et de la Famille.

2.2.4. Tendances lourdes

Elles affectent sur une longue période, et traduisent un phénomène dont l'infléchissement est très lent. Les tendances lourdes comportent souvent des éléments d'inertie tout comme des éléments positifs, mais qui peuvent parfois faire l'objet d'inflexion. Ce sont :

- l'économie informelle ;
- l'absence de vision prospective ;
- le chômage ;
- l'exode rural :
- la croissance démographique ;
- l'évolution des maladies chroniques ;
- la paupérisation des ménages ;
- l'ethno régionalisme ;
- le mimétisme culturel ;
- la lenteur dans l'application du CPF;
- les pratiques inconscientes de dégradation du cadre de vie ;
- l'urbanisation accélérée ;
- l'acculturation;
- l'inadéquation entre école et milieu ;
- la vulgarisation faible ou forte des NTIC;
- la criminalité ;
- l'insécurité

- les sinistres :
- les catastrophes ;
- les inondations cycliques.

2.3. CADRE POLITIQUE ET STRATEGIQUE ACTUEL DE LA PROMOTION DE LA FAMILLE

Depuis l'avènement de la démocratie, le gouvernement béninois avec l'appui des Partenaires au Développement a élaboré et mis en œuvre plusieurs stratégies nationales et sectorielles de développement qui affectent, d'une manière ou d'une autre, la promotion de la famille. Ces stratégies, dans le cadre de leur opérationnalisation, ont été accompagnées de programmes d'envergure nationale.

2.3.1. Stratégie de la Dimension Sociale du Développement

Initiée au lendemain des premiers Programmes d'Ajustement Structurel en 1994, la stratégie dite de la Dimension Sociale du Développement (DSD) s'est fixée comme objectifs le renforcement des politiques macro-économiques et sectorielles par l'intégration de la dimension sociale du développement dans leurs stratégies, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'intervention ciblée en faveur des groupes vulnérables sur la base d'une approche participative des populations concernées, la recherche et la maîtrise des causes de la pauvreté à travers une observation dynamique des conditions de vie des populations.

L'opérationnalisation de cette stratégie a donné lieu, en 1994, à l'adoption et à la mise en œuvre d'un Programme National de la Dimension Sociale du Développement. A cet effet, l'AGeFIB (ex AGDSD) créée en 1997 intervient dans tous les départements du Bénin pour :

 (i) l'amélioration des conditions de vie des communautés des zones défavorisées en leur facilitant l'accès aux services sociaux de base;

- (ii) l'appui à la mise en place et au développement des activités génératrices de revenus ;
- (iii) le renforcement des capacités d'autopromotion et d'intervention des différents acteurs.

Quelques unes de ses importantes réalisations portent sur la construction de modules de classes, de latrines, de puits et citernes, de magasins de stockage, de boucheries, d'unités villageoises de santé, de dalots/ponceaux et collecteurs d'eau, de pistes et ouvrages d'art, de hangars de marché ou communautaires, de centres nutritionnels, d'écoles réfectionnées, de terrassement et équipement, l'octroi de crédits, le financement et la réalisation d'études de faisabilité, le financement de Systèmes de Financements Décentralisés Informels ; la construction de ponts métalliques et de ponts en béton armé sur des pistes rurales, la construction et la réhabilitation d'infrastructures sanitaires, la création par le biais du FSNE et du CIPEN, de beaucoup d'emplois et le financement de nombreuses activités génératrices de revenus.

2.3.2. Le Programme National de Développement Communautaire (PNDC)

Afin d'assurer aux familles l'accès au Minimum Social Commun, le Bénin a adopté en 1998 le Programme National de Développement Communautaire (PNDC) qui vise à mettre en œuvre une approche de développement planifié à la base à partir des besoins fondamentaux jugés prioritaires par les populations elles-mêmes. Ce programme comporte six (6) composantes que sont :

- (i) Education et formation communautaires ;
- (ii) Renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des communautés :
- (iii) Promotion de la santé et de l'hygiène communautaire ;
- (iv) Gestion communautaire de l'environnement et des infrastructures de développement ;

- (v) Développement des capacités entrepreneuriales des communautés;
- vi) Amélioration du cadre institutionnel et législatif des actions communautaires.

Pour opérationnaliser ce programme, il a été mis en place en 1999 un Programme d'appui au PNDC (PA/PNDC) dont l'objectif est d'appuyer les communautés dans la planification stratégique locale avec une intervention ciblée sur dix villages relevant de la commune de Djidja. Ce programme pilote a démarré ses activités en 1999 pour une période de 2 ans. Faute de mobilisation de ressources attendues, il n'a pu atteindre globalement ses objectifs en dehors de l'alphabétisation des communautés, de la formation des agents chargés de la planification au niveau village et de l'élaboration des plans de développement pour dix villages retenus. Le budget mobilisé pour la mise en œuvre de ces activités est limité à 600.000 US \$ entièrement pris en charge par le PNUD. Ce programme s'est achevé en décembre 2002.

2.3.3. La Déclaration de Politique de Population (DEPOLIPO)

Dans le but d'améliorer le bien-être de l'ensemble de la population, le Bénin a élaboré après un long processus sa déclaration de politique de population. Elle est l'expression d'un consensus national pour la résolution des problèmes de population. Il s'agit d'un diagnostic des variables démographiques susceptibles d'influencer les plans de développement économique et social. Une analyse a été faite sur la famille et le statut de la femme, la couverture des besoins alimentaires, l'éducation etc. La mise en oeuvre du projet s'est soldée par l'organisation au niveau national et départemental de sessions de sensibilisation de la population cible sur les questions de population (notamment sur la recherche de solutions durables aux problèmes de formations professionnelles et d'emploi, le planning familial, la meilleure participation des femmes au processus de développement et l'amélioration de leurs conditions de vie, la garantie

aux personnes âgées d'une sécurité sociale confortable) et par l'intégration des préoccupations de population et développement dans les politiques et programmes sectoriels et dans le DSRP.

2.3.4. Les Stratégies de Réduction de la Pauvreté

Le Bénin s'est engagé à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les objectifs du programme du NEPAD ainsi que ceux définis dans le DSRP. Tous ces programmes visent la réduction de la pauvreté.

Le NEPAD identifie l'éradication de la pauvreté et le renforcement du développement économique, comme étant les défis les plus urgents auxquels l'Afrique se trouve confrontée au cours du nouveau millénaire.

Dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les principaux domaines prioritaires sont : l'éradication de la pauvreté extrême et de la faim, la réalisation de l'éducation primaire pour tous, la promotion de l'égalité entre les sexes et l'habilitation des femmes, la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle, la lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, la protection de l'environnement et la création d'un partenariat global pour le développement. Tous ces objectifs abordent les questions relatives au bien-être de la famille.

La mise en œuvre du Programme de Réduction de la Pauvreté, démarré en 2002, est appuyée par le Programme cadre de renforcement de l'Observatoire du Changement Social (OCS) qui est un dispositif technique choisi par le Gouvernement pour le suivi évaluation. La mise en place de ce dispositif permettra aux autorités béninoises de :

- (i) suivre les conditions de vie des ménages et le phénomène de pauvreté ; et
- (ii) formuler, cibler et évaluer les politiques publiques mises en œuvre dans le cadre du DSRP. Le programme qui en a résulté

est appuyé financièrement par la Coopération Danoise (DANIDA). Son coût total est de 5,351 milliards de F.CFA cofinancé à raison de 89,65 % par DANIDA et 10,35 % par le Budget National.

Destiné à combler les insuffisances observées dans la coordination de l'Observatoire de Changement Social (OCS) des années 90 et dans la mise en œuvre de ses produits, le programme actuel sera mis en œuvre autour des composantes suivantes :

- (i) Renforcement des capacités de gestion et d'analyse des données macro-économiques et sociales à travers un Système de Collecte et d'Analyse d'Indicateurs Agrégés (SCAIA);
- (ii) Renforcement des capacités nationales en matière de Collecte et d'Analyse de données sur les conditions de vie des ménages et de la pauvreté à travers un Système d'Enquêtes auprès des Ménages (SEM);
- (iii) Renforcement des capacités nationales en matière de suivi d'exécution à travers la mise en place d'un Système de Suivi d'Exécution (SSE) de la réforme des dépenses publiques ;
- (iv) Renforcement des capacités nationales en matière de suivi / évaluation d'impact des politiques et des interventions de réduction de la pauvreté à travers un Système d'Evaluation d'Impact (SEI).

2.3.5. Le Code des Personnes et de la Famille

Il a été promulgué le 24 août 2004. C'est le condensé des évolutions voulues pour la famille béninoise. Tout est passé en revue : l'état civil, le mariage, le régime matrimonial, la séparation de corps et le divorce, l'autorité parentale, le lévirat, la gestion du mariage, etc. Le code est composé de 1031 articles regroupés en 4 livres.

Le Livre II marque une évolution dans la perception de la femme et de la famille béninoises. C'est un précieux outil de développement à utiliser à bon escient, pour le mieux-être des individus, des communautés et de la Nation. Mais aucune loi n'est parfaite et c'est la manière dont elle est mise en application qui en déterminera sa force ou ses insuffisances.

2.3.6. Les programmes spécifiques

∨ Le Programme National d'Action en faveur de la femme et de l'enfant

A travers ses volets essentiels que sont l'approvisionnement en eau potable dans les milieux ruraux, la santé de l'enfant et de la femme, l'éducation primaire et la lutte contre l'analphabétisme, l'alimentation et la nutrition, l'amélioration des conditions de vie des enfants en situation difficile, le plaidoyer et la communication. Ce programme vise l'amélioration des conditions de vie des enfants, une meilleure vulgarisation des droits des enfants et des femmes conformément aux conventions sur les Droits de l'Enfant et sur l'Elimination de toutes formes de Discrimination à l'égard des Femmes. Ce programme qui s'exécute dans tous les départements du Bénin a démarré ses activités en 1994 et s'est achevé en 1998.

· Le Projet de Promotion des Activités Economiques des Femmes dans l'Ouémé

Ce projet d'un coût global de 1,659 milliards de FCFA cofinancé par le Budget National (10,85 %) et la BAD (89,15 %) couvre les communes de Porto-Novo, Avrankou, Adjarra, Akpro-Missérété, et Semé Kpodji. Il vise à promouvoir les activités génératrices de revenus au niveau des femmes, le renforcement de leurs capacités dans le but de les aider à lutter efficacement contre la pauvreté et améliorer leur contribution au développement socio-économique du pays. Les réalisations à l'endroit des bénéficiaires sont la sensibilisation et la mobilisation des populations, les séances d'IEC, l'alphabétisation et la formation professionnelle. Les difficultés portent sur le retard dans la mise en place de la composante

crédit qui représente 60 % du coût du projet, difficultés liées aux défaillances enregistrées dans le fonctionnement de la FECECAM. Des dispositions prises ont permis de démarrer les activités de cette composante depuis l'année 2004.

· Divers programmes

Il existe d'autres projets et programmes nationaux soutenus ou non par les bailleurs de fonds et qui visent la réduction de la pauvreté. On peut à titre indicatif citer :

- le Programme plurisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA qui couvre l'ensemble du territoire national et dont le coût est de 14,3 milliards de FCFA cofinancé par l'IDA (84 %) et le Budget National (16 %). Il a démarré ses activités en 2003 et consiste à apporter un appui au secteur public et à la société civile à travers la mise en place de méthodes préventives axées sur des campagnes d'IEC, l'établissement des diagnostics sérologiques et la prise en charge médico-sociale des personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA;
- le Fonds de Soutien à l'Action Sociale chargé de mobiliser et de gérer les ressources de l'Etat destinées au financement des microprojets qui lui sont soumis par les Groupements Féminins (GF) dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Créé en 1993, le fonds a démarré ses activités en 1996. 226 groupements ont été bénéficiaires des crédits en 2000 et 249 en 2004 pour des montants respectifs de 49,3 millions et de 108,6 millions de FCFA;
- le Fonds d'Appui à la Solidarité Nationale qui a démarré ses activités en 2003 et qui a vu ses ressources atteindre 1 milliard de FCFA en 2004. Ses activités consistent à accorder des crédits aux populations à la base. Cette micro finance « gouvernementale » est en cours de réorientation pour assurer la synergie avec l'ensemble du secteur de la micro finance ;

- le Fonds d'Appui aux initiatives locales dont le budget est de 621 millions de F.CFA à la charge du Budget National. Il vise depuis l'année 2003 à encourager les initiatives locales ;
- les projets de micro finance (PADME, PAPME, ASSEF...) et les caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel ;
- les programmes d'hydraulique villageoise ;
- le projet d'appui au monde rural, etc.

2.3.7. Les stratégies et programmes sectoriels

Sur le plan sectoriel et principalement dans les domaines du développement rural, de la santé, de l'éducation, de l'hydraulique, de l'environnement, de l'assainissement, de la protection sociale et des transports, il a été élaboré et mis en œuvre plusieurs stratégies et programmes également axés sur la réduction de la pauvreté.

· Secteur de la Santé

A partir de 1990, les autorités béninoises ont mis en place une « Nouvelle politique sanitaire nationale » destinée à améliorer la situation sanitaire des populations. Mais, l'évolution rapide du VIH/SIDA et la prédominance des affections endémo épidémiques, notamment le paludisme ont conduit le Gouvernement béninois à adopter en 1995 une politique sanitaire dont les stratégies de mise en œuvre devront permettre d'améliorer l'état de santé des populations.

Ces stratégies ont été systématisées dans les politiques nationales de développement du secteur de la santé 1997-2001 et 2002-2006 pour :

(i) contribuer à la réduction de la pauvreté en garantissant à toute la population l'accès à des services de qualité à coût réduit et en mettant à sa disposition des médicaments essentiels de qualité à moindre coût;

- (ii) diversifier les ressources, rationaliser et améliorer leur gestion ;
- (iii) développer les zones sanitaires et approfondir la décentralisation dans le secteur ;
- (iv) rationaliser les programmes de lutte contre les différentes affections dont le paludisme, le VIH/SIDA et la tuberculose ;
- (v) promouvoir la santé familiale et la santé de la reproduction et
- (vi) développer le partenariat secteur public secteur privé.

· Secteur de l'Education et de l'Alphabétisation

Les ressources humaines constituent la pierre angulaire du développement d'une nation. Conscientes de cette réalité, les autorités béninoises ont entrepris des réformes à travers lesquelles il a été confié à l'école béninoise la mission de former des citoyens humainement équilibrés, performants dans leurs domaines de compétence, entreprenants et capables d'apporter de manière efficace leurs contributions au développement du pays. Pour ce faire, il fut organisé en 1990 les Etats généraux de l'Education qui ont permis de doter le pays d'un Document Cadre de l'Education adopté en 1991. Les objectifs contenus dans ce document ont fait l'objet de révision en 1996 afin de les adapter aux besoins de développement du pays dans le cadre de l'opérationnalisation de l'Ecole Pour Tous (EPT). Dans cette même dynamique, de nouveaux programmes ont été concus pour mettre l'école davantage au service de la société. Après quelques années d'expérimentation, ces programmes sont en cours d'évaluation pour mieux les adapter aux réalités du pays. Signalons enfin qu'un Plan décennal de développement du secteur de l'éducation est en cours d'élaboration.

· Secteur de la Protection sociale

Les objectifs visés par le gouvernement à travers sa politique de

protection sociale sont les suivants :

- mettre en œuvre des moyens afin d'assurer la protection sociale aux groupes vulnérables;
- contribuer à la réduction de la pauvreté au sein des familles et des communautés à la base;
- fournir aux populations des prestations sociales et des services sociaux de bonne qualité.

Dans le cadre de la réduction de la pauvreté, les projets et programmes mis en œuvre dans ce secteur de création récente sont entre autres :

- le Projet de réhabilitation du centre de formation professionnelle des personnes handicapées d'Akassato qui a permis de réfectionner ce centre et reprendre les formations au profit de la population cible pour permettre d'améliorer les conditions de ces personnes vulnérables et les rendre financièrement autonomes;
- le Projet de réadaptation et d'intégration des personnes handicapées qui couvre les départements du Zou, du Mono, de l'Atlantique, de l'Atacora, de la Donga, du Borgou, de l'Alibori et de l'Ouémé vise à satisfaire les besoins de six mille (6000) personnes handicapées dans le but de les rendre autonomes surtout financièrement. Il poursuit et redynamise les activités du programme RBC qui avait bénéficié jusqu'en 1995 de l'appui financier des œuvres Hospitalières Françaises de l'Ordre de Malte. Le coût de ce projet est entièrement pris en charge par le Budget National qui lui a alloué 65 millions sur 113,8 millions inscrits à son budget de 2004, soit 57,1%; ce budget est jugé insuffisant par rapport aux objectifs assignés au projet;
- le projet de réhabilitation des centres spécialisés de Sègbeya et Péporyakou qui vise à doter ces centres d'infrastructures (ateliers, salles de formation, logements, etc.) et de matériels et équipements performants adaptés aux besoins des personnes handicapées cibles.

Tous ces centres ont été réhabilités et sont fonctionnels.

Cependant, malgré la mise en œuvre des stratégies et programmes ci-dessus inventoriés, les familles béninoises rencontrent des difficultés, notamment la persistance du chômage, de la pauvreté, de l'exode rural en direction de Cotonou et d'autres centres urbains. Il importe donc de faire ressortir les différents facteurs de succès et d'échec de ces nombreuses interventions.

2.4. FORCES ET FAIBLESSES DES POLITIQUES ET ACTIONS SECTORIELLES

2.4.1. Forces/atouts

Ce sont des atouts internes au Bénin, des valeurs qu'incarnent les familles sur lesquelles on peut s'appuyer pour bâtir des stratégies de promotion et de préservation des valeurs familiales. Ces forces/atouts peuvent être énumérés au plan politique et institutionnel, économique, socioculturel, environnemental, et technologique.

Au plan politique, le Bénin, pays démocratique où règne la liberté d'expression, jouit d'une stabilité qui se traduit par l'absence de guerre et de soulèvements populaires, par le fonctionnement des institutions républicaines mises en place. C'est le cas du MFFE qui est investi pour appliquer la politique du Gouvernement en matière de la protection de la famille. Les efforts de ce Ministère couplés à ceux du Ministère de la Justice, Chargé des Relations avec les Institutions et Porte-Parole du Gouvernement, des ONG et organismes dans ce sens, ont abouti à doter le pays du Code des Personnes et de la Famille (CPF) qui est un instrument juridique de régulation des rapports sociaux au bénéfice de la famille. La création d'un Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE) constitue également un atout. Le Bénin a également ratifié certaines conventions internationales sur le droit et la protection de la famille. Enfin, on pourrait noter le rôle de la société civile qui se mobilise dans la promotion

de la vie familiale. C'est le cas par exemple de l'Institut Pontifical Jean-Paul II de Cotonou qui s'occupe de la formation et des études sur le mariage et la famille.

Au plan économique, le PAG 2, le document Bénin Alafia 2025, le DSRP, le document de Politique Nationale de la Promotion de la Femme (PNPF) sont des documents d'orientation de l'action du gouvernement en matière de la réduction de la pauvreté et de promotion d'un mieux être économique conforme aux aspirations des familles béninoises.

A cela, on peut ajouter l'organisation de la filière coton, l'ouverture du Bénin sur l'Océan Atlantique et sa position de transit, la disponibilité des terres cultivables et arables, l'accessibilité des femmes aux sources de revenu grâce à l'existence d'institutions de micro finances et de micro crédits qui ont contribué largement à l'amélioration des conditions économiques de la femme (élévation du niveau de vie).

Par ailleurs, les ressources humaines capables de contribuer par leurs formations et expériences au bien être de la famille sont disponibles. Ce bien-être doit aussi prendre en compte des valeurs de nos traditions et religions.

Au plan socioculturel, l'existence des valeurs culturelles et traditionnelles positives, l'importance de la croyance religieuse, les us et coutumes constituent des atouts importants. A cela, on peut ajouter le respect par le CPF de certaines règles familiales antérieures, l'existence d'institutions d'appui conseil aux familles (AFJB-CR-CPS-ABPF), l'existence de normes sur la famille.

Sous l'angle environnemental, le Bénin bénéficie d'une position géographique favorable au trafic maritime, gage d'emploi pour de nombreuses familles. L'existence des terres arables permet l'exercice d'activités agricoles porteuses. On peut noter comme atouts le relèvement du niveau économique des populations et l'existence d'un cadre de solidarité familiale et communautaire.

Au plan technologique, la disponibilité à portée de main des informations sur les conséquences de telles ou telles pratiques néfastes à la famille, l'existence d'institutions de régulation des médias notamment la HAAC, l'ODEM, etc. constituent des forces pouvant influer sur un meilleur bien-être familial.

Enfin, on peut noter le développement de l'approche genre, la mobilisation et l'engagement de la communauté nationale et internationale en faveur de cette approche qui ont permis de faire des avancées notables en matière de lutte contre les discriminations selon le genre et en matière de promotion de l'approche genre dans tous les programmes et actions de développement.

2.4.2. Opportunités

En termes d'opportunité le Bénin a ratifié plusieurs conventions internationales et régionales relatives à la promotion et à la protection de la famille. Au nombre de celles-ci, on peut citer la Charte Africaine des Droits et du Bien-être des Peuples, le Plan d'Action sur la famille en Afrique, les conventions internationales en matière de promotion de la femme, ... Plusieurs organismes internationaux veillent à l'application de ces conventions en apportant leur appui à la mise en œuvre des programmes nationaux de protection de la famille. C'est le cas de l'Unicef, du UNFPA, du PNUD, de l'OMS, de la DANIDA, ... l'institution de la Journée Internationale de la Famille.

Le regain d'intérêt au plan international pour la réduction de la pauvreté à travers des accords comme le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique) par exemple, les NTIC, la position géographique du pays ainsi que la prise en compte de l'environnement dans les politiques de développement sont autant d'opportunités que peut saisir le Bénin.

2.4.3. Faiblesses et menaces

Au plan politique, un certain nombre de contraintes handicapent la mise en œuvre effective de programmes de protection de la famille. On peut citer la politisation à outrance des membres de la famille, l'analphabétisme et le faible niveau d'éducation de la majorité des populations qui ne sont pas informées du contenu des différents textes de lois sur les droits de la personne humaine d'une part et ne peuvent pas se les approprier pour leur propre défense d'autre part.

Sous un autre plan, le faible pouvoir économique ne permet pas au couple d'assurer les charges financières de la famille. Il se traduit soit par le chômage, soit par la précarité de l'emploi accentuée surtout par l'inadéquation formation/emploi. L'inorganisation des filières agricoles, la pauvreté des sols et surtout leur dégradation, la gestion chaotique de la filière coton constituent des menaces à l'essor de l'agriculture, principale source de revenu de la majorité des ménages. On peut citer également, la mauvaise organisation du secteur du commerce et l'inefficacité de la politique de gestion de nos frontières qui bloquent un réel décollage économique.

Au plan socioculturel les pesanteurs de la perception de la femme persistent. Dans certaines régions du Bénin, la femme est marginalisée; elle n'a pas droit à la parole lors des réunions; elle est soumise et fait l'objet de chosification (femme au foyer et de procréation). La non traduction et la non vulgarisation du CPF et des autres textes régissant les lois familiales, les traditions, les tabous, les mauvaises pratiques religieuses constituent des faiblesses dans la formulation des stratégies de promotion familiale. En outre, le relâchement des liens familiaux affectifs et de l'éducation (non formelle) des enfants et la démission des parents face au suivi et à l'encadrement (formel) des enfants sont des faiblesses majeures. Par ailleurs, une autre faiblesse est le non fonctionnement du système éducatif en particulier dans le domaine de l'éducation sexuelle qui devait mettre en lumière la vérité de l'amour, le sens de la dignité de la personne, le sens du sacrifice, le sens des valeurs,

l'émancipation de la femme. Enfin on peut noter la non capitalisation de nos valeurs endogènes et la quasi absence d'éducation prénuptiale. Le VIH Sida est également une donnée avec laquelle il faut compter à ce siècle.

Au plan environnemental, les pratiques culturales nuisibles à l'environnement (culture itinérante, feux de brousse, déboisement etc.), la pauvreté de l'environnement physique (notamment des sols), les pressions économiques, les aléas climatiques notamment l'inondation, la sécheresse sont susceptibles d'entraver l'avenir des familles béninoises en limitant leur capacité de production vivrière. La mauvaise influence des amis, les contraintes professionnelles sont aussi des éléments contraignants pour de nombreuses familles. L'influence des mass médias, la libre circulation de toute sorte d'information, la diffusion et la production de films très peu éducatifs constituent également des menaces à la cohésion familiale.

Les contraintes technologiques concernent l'utilisation abusive des NTIC, la non filtration des informations diffusées et l'absence de censure dans les cas de déviance. Enfin, la non capitalisation des savoirs endogènes favorables à l'épanouissement de la famille est une faiblesse majeure.

Enfin, des menaces permanentes existent. Il s'agit de l'instabilité politique dans la sous région avec le phénomène des réfugiés qui s'ensuit. Il y a également l'ingérence des pays du nord au niveau des politiques familiales, la mondialisation culturelle qui veut imposer un ordre universel ne prenant pas en compte les spécificités socioculturelles de chaque pays.

Les constats ci-dessus énumérés ont abouti à la définition de stratégies concertées et participatives de promotion de la famille au Bénin.

2.5. ASPIRATIONS ET VISION DES POPULATIONS BENINOISES

D'une façon globale, les aspirations des béninois sur la famille sont d'ordre économique, social, politique, culturel et technologique.

Sur le plan économique, les familles béninoises aspirent à une meilleure organisation économique en vue de l'amélioration du niveau de vie des familles et à une famille dans laquelle l'homme et la femme participent aux charges familiales.

Au plan socioculturel, les vœux émis portent sur une éducation efficace et performante, une accessibilité aux soins de santé de qualité, une vie culturelle authentique, convergente, rayonnante qui produit une image positive de l'homme béninois, une scolarisation des filles et des garçons et la laïcité de l'Etat qui laisse aux citoyens la liberté de croyance, c'est-à-dire, la liberté de pratiquer la religion de leur choix.

Du point de vue politique, les communautés rencontrées ont souhaité voir se réaliser au Bénin l'alternance démocratique, l'unité nationale et la paix, la performance des institutions de contrôle et de régulation du pouvoir, la bonne gestion de la solidarité, la sauvegarde des valeurs démocratiques et la bonne gouvernance.

Sur le plan environnemental, les familles béninoises aspirent à un habitat adapté, bien aéré et protégé contre les inondations, la malpropreté et une bonne gestion des déchets ménagers.

Sur le plan technologique, les familles ambitionnent une appropriation de la technologie moderne et une meilleure capitalisation des savoirs et des savoirs faire endogènes pour une vie collective aisée.

Ces aspirations ont conduit à l'identification de trois (3) segments descriptifs du type de vision désiré pour la famille au Bénin :

- « une famille qui assure les droits, devoirs et la satisfaction régulière des besoins fondamentaux de ses membres » ;
- « une famille stable, prospère, harmonieuse pouvant conduire à une société sans divorce »;
- « une famille disposant de ressources économiques suffisantes pour une vie décente et solidaire ».

Cela revient à dire que les béninois optent pour une vie familiale dont les valeurs fondamentales reposent sur la cohésion, le progrès, la citoyenneté, l'altruisme, la sécurité économique et le développement national : une famille harmonieuse, économiquement stable, socialement intégrée et culturellement convergente :

une famille béninoise harmonieuse : famille cohérente, épanouie, dont les composantes vivent sous le même toit, connaissent leurs droits et devoirs, entretiennent une bonne communication interpersonnelle, participent à la vie familiale et au développement national ;

une famille béninoise économiquement stable : famille dont le père, la mère et les enfants disposent d'une part, de ressources financières adéquates pour une vie matérielle décente et contribuent financièrement à la gestion des charges de la famille d'autre part ;

une famille béninoise socialement intégrée et culturellement convergente : famille fondée sur l'amour du prochain, l'altruisme, le respect mutuel, la sérénité morale, qui cultive la tolérance, la parfaite symbiose de la tradition et de la modernité, des valeurs endogènes et exogènes positives et où règne la liberté religieuse respectueuse des normes de vie partagées.

III. STRATÉGIES DE PROMOTION DE LA FAMILLE

La stratégie portant sur le renforcement des valeurs familiales et communautaires est fort significative dans la réalisation du bien-être social que véhicule la vision sur la famille. Cette vision est symbolique du scénario ALAFIA où toutes les modalités sont favorables, sauf l'environnement externe et les fondements socio institutionnels qui sont menacés. Cette dernière lacune se traduit par "une évolution négative de la famille" et une "vie religieuse agitée".

3.1. RENFORCEMENT DES CAPACITES ECONOMIQUES

- **OBJECTIF 1 :** Renforcer les capacités nationales pour réduire la pauvreté au niveau de la famille et accroître le revenu par tête d'habitant et le PIB
- **Stratégie 1 :** Renforcement des capacités économiques et techniques des familles en tenant compte du genre.

Il s'agit de contribuer à la création d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) aux hommes et aux femmes en leur octroyant des conditions favorables. Cette action suppose le renforcement des capacités techniques de production.

- Elaborer et mettre en place un système de gestion dans le sens de l'accroissement quantitatif et qualitatif de la production et de la répartition équitable des ressources créées en intégrant toutes les couches sociales :
- Mettre en œuvre des projets/programmes facilitant l'accès des populations pauvres aux crédits pour la réalisation des activités génératrices de revenus;

- Accroître la production et la consommation des produits agricoles locaux;
- Apporter un appui à la modernisation des exploitations agricoles traditionnelles de type familial.
- **Stratégie 2 :** Renforcement de l'Intégration Régionale et de la Coopération Internationale

Actions à mener :

- Assurer la libre circulation des personnes et des biens ;
- Poursuivre l'aménagement communautaire de l'espace régional ;
- Œuvrer pour le renforcement de la diversification des partenaires au développement ;
- Renforcer les relations de coopération avec les organisations intergouvernementales.
- **OBJECTIF 2 :** Assurer la sécurité alimentaire au niveau national et le ravitaillement en vivres des familles au niveau local.
- **Stratégie :** Renforcement de l'autosuffisance alimentaire dans les zones à risque

- Renforcer les programmes en cours pour la diversification agricole ;
- Promouvoir la qualité et la sécurité sanitaire des produits agricoles et alimentaires;
- Prévenir et ou réduire les pertes post récoltes ;
- Renforcer les actions pour la maîtrise de l'eau ;
- Développer l'agropastoral;

- Développer la production halieutique ;
- Aménager les pistes agricoles et de dessertes rurales pour le désenclavement des zones de production et l'amélioration de l'accès aux marchés;
- Développer l'agro-technologie;

3.2. DROITS AUX SERVICES SOCIAUX

Cet axe stratégique vise à favoriser l'accès à l'éducation, à la santé, à l'hygiène et à l'assainissement, à un logement décent et à une bonne nutrition.

3.2.1. Education

OBJECTIF: Supprimer toutes les barrières socioculturelles et économiques pour instituer une éducation de qualité, accessible à tous les membres de la famille et créer des conditions favorables pour l'investissement privé et public dans l'éducation

Stratégie 1 : Amélioration de l'environnement socioculturel des familles.

- Valoriser le travail domestique ;
- Promouvoir l'éducation et la formation des membres de la famille ;
- Promouvoir l'autonomisation économique de la femme ;
- Améliorer le statut juridique et social de la femme ;
- Vulgariser les valeurs culturelles favorables à l'épanouissement de la famille.

Stratégies 2 : Amélioration de la qualité de l'éducation

Actions à mener :

- Elaborer et mettre en œuvre une politique de formation initiale et continue des enseignants ;
- Améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants (meilleur suivi de la carrière enseignante, avancement régulier et paiement subséquent des salaires, meilleur cadre pédagogique);
- Réviser les programmes d'éducation et de formation pour les différents ordres d'enseignements afin de les rendre plus pertinents;
- Promouvoir les droits humains et l'éducation civique à tous les niveaux;
- Promouvoir l'alphabétisation des adultes.

Stratégie 3 : Amélioration de l'accès des garçons et des filles à l'école

- Lutter contre le travail précoce, le trafic et l'exploitation sexuelle des enfants;
- Renforcer l'offre et corriger les disparités intra et inter régionales ;
- Sensibiliser les parents des zones rurales sur la scolarisation des enfants en général et des filles en particulier;
- Assurer progressivement la gratuité de l'école en réduisant les charges parentales;
- Réviser les manuels scolaires en tenant compte de l'approche genre.

3.2.2. Promotion de la Santé

3.2.2.1. Santé de la famille

OBJECTIF 1 : Renforcer les capacités du secteur de la santé au niveau national

Stratégie 1 : Amélioration de la qualité et de l'accessibilité des prestations de soins et des services de la santé.

Actions à mener :

- Rendre les soins de santé accessibles aux plans géographique, économique et culturel;
- Offrir aux populations des soins curatifs traditionnels et promotionnels de qualité;
- Poursuivre les réformes pour l'élargissement de la base de la pyramide sanitaire;
- Développer les soins de santé primaire ;
- Protéger les couches vulnérables.

Stratégie 2 : Création de conditions favorables à la promotion de la santé de la famille particulièrement de celle de la mère et de l'enfant

Il s'agit de mettre en place des structures qui permettent de promouvoir la santé des femmes, la survie de l'enfant et la protection de la famille.

Actions à mener :

• Promouvoir les services de soins de santé primaire ;

- Promouvoir la santé des femmes et la maternité à moindre risque en vue de réduire la morbidité et la mortalité maternelle;
- Promouvoir la survie de l'enfant.

3.2.2.2. Santé génésique

OBJECTIF: Mettre en place des services de santé génésique intégrés dans toutes les structures de santé au niveau local et veiller à ce que les familles et chacun de leurs membres, sans distinction d'âge ni de sexe y accèdent

Stratégie : Création d'un environnement favorable à la promotion de la santé génésique prenant en compte les réalités de toutes les couches socioculturelles

La création d'un environnement favorable à la promotion de la santé génésique s'avère nécessaire afin d'aider les familles à bénéficier de tous les avantages des services en la matière.

- Promouvoir la planification familiale
- · Sensibiliser à la parenté responsable ;
- Eliminer les pratiques traditionnelles néfastes à la santé génésique chez les femmes telles que la mutilation génitale féminine, le mariage précoce, le mariage forcé et le lévirat, etc.;
- Sensibiliser les familles, surtout les pères de famille sur la santé de la reproduction, en collaboration avec les élus locaux et les leaders d'opinion;
- Réduire les frais d'accouchement ou de séjour à la maternité de chaque zone;

- Etablir une synergie entre la médecine moderne et la pharmacopée et développer des jardins botaniques ;
- Définir et diffuser l'information adaptée à la situation sociale, culturelle et scolaire des groupes cibles y compris les prostituées;
- Prévenir la transmission mère enfant du VIH/SIDA :
- Sensibiliser les adolescents (es) et les jeunes sur la santé de la reproduction.

3.2.3. Promotion de l'hygiène et de l'assainissement

OBJECTIF : Améliorer le cadre de vie et promouvoir l'hygiène et l'assainissement

Stratégie : Renforcement des capacités des collectivités locales dans la gestion de leur cadre de vie

La gestion de proximité par la communauté permettra un meilleur entretien et un suivi régulier des équipements. Pour assurer cette responsabilité, les communautés doivent être sensibilisées et formées en planification et gestion de ces infrastructures.

- Faire une bonne gestion des déchets domestiques ;
- Lutter contre la pollution ;
- Mettre en place des programmes de gestion efficiente de l'eau ;
- Impliquer les familles et les communautés dans la planification,
- l'installation et la gestion des systèmes de distribution d'eau et des installations sanitaires ;
- Sensibiliser à l'utilisation des latrines, à leur enlèvement et à leur traitement;

- Sensibiliser la population pour l'installation des puisards dans leur maison;
- Vulgariser les textes du code d'hygiène ;
- Mettre en place des mécanismes de protection, de réhabilitation, de restauration des zones gravement dégradées;
- Généraliser la police sanitaire dans tout le pays ;
- Construire des latrines familiales et publiques en nombre suffisant et moins coûteux

3.2.4. Nutrition et sécurité alimentaire

OBJECTIF: Promouvoir une bonne nutrition à la base

Stratégie : Renforcement de l'IEC/CC et réhabilitation nutritionnelle à base communautaire

Actions à mener :

- Développer la nutrition communautaire ;
- Assurer la gestion préventive et curative des problèmes communautaires en matière de nutrition;
- Encourager la consommation des produits locaux.

3.2.5. Logement décent

OBJECTIF: Garantir un logement approprié et décent pour toutes les familles et mettre en œuvre des programmes adéquats pour les logements appropriés et abordables

Stratégie 1 : Accès à un environnement sain (hygiène de l'habitat et de l'habitation, propreté du milieu, gestion des déchets ménagers, régulation de la pollution sonore)

Actions à mener :

- Promouvoir une politique d'habitat ;
- Impliquer les acteurs de développement dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes relatifs à la gestion du cadre de vie;
- Actualiser, vulgariser et appliquer effectivement les textes réglementant le régime foncier;
- Mettre en œuvre des mécanismes opérationnels d'arbitrage des conflits fonciers.

Stratégie 2 : Promotion de logements économiques

La grande majorité des populations n'est pas confortablement logée. A la mauvaise qualité de l'habitat, s'ajoutent, entre autres, la promiscuité et l'insalubrité du milieu. Les actions de promotion de l'accès à un logement décent permettront d'améliorer l'offre de logement en quantité et en qualité.

Actions à mener :

- Promouvoir les logements sociaux et économiques ;
- Assurer la formation des opérateurs économiques dans les projets de logement;
- · Assurer l'accès à un logement approprié ;
- Promouvoir la production et l'utilisation de matériaux locaux des logements;
- Alléger les conditions d'accès à la banque d'habitat.

3.2.6. Accès à l'eau potable et à l'énergie

OBJECTIF: Améliorer l'accès des populations à l'eau potable et à l'énergie

Stratégie 1 : Mise en œuvre de la politique nationale d'eau potable

Le coût élevé des branchements d'eau, la mauvaise gestion des points d'eau et le caractère inadapté des puits constituent des facteurs essentiels qui rendent difficile l'accès des populations aussi bien urbaines que rurales à l'eau potable. Les actions à mener dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale d'eau potable permettront de répondre à ces préoccupations.

- · Sécuriser l'adduction d'eau potable ;
- Renforcer les capacités de production des systèmes d'alimentation en eau potable;
- Améliorer le taux de raccordement des populations au réseau d'eau potable;
- Pratiquer une politique tarifaire adéquate à travers notamment la reprise des branchements sociaux;
- Etendre le réseau d'alimentation d'eau potable à tous les quartiers des centres urbains et périurbains ;
- Accroître l'efficacité de la Direction de l'Hydraulique et des Services Régionaux de l'Hydraulique et la capacité de mise en œuvre des activités de planification du secteur de l'eau;
- Pratiquer une politique de participation financière des communautés à l'investissement et à la gestion des points d'eau;
- Renforcer le secteur privé local dans les activités d'investissement et de gestion des points d'eau ;
- Améliorer la gestion des ressources naturelles en eau pour une exploitation durable et partagée entre les différents utilisateurs.

Stratégie 2 : Amélioration des conditions d'accès des populations à l'énergie

Dans le but d'améliorer les conditions de vie des populations, il a été retenu d'étendre le réseau d'électrification y compris la mise en valeur du potentiel énergétique (énergies nouvelles et renouvelables). A cet égard, les mesures ou actions suivantes seront mises en œuvre.

Actions à mener :

- Finaliser et mettre en œuvre le schéma directeur d'électrification rurale :
- Créer une agence d'électrification rurale et de maîtrise de l'énergie ;
- Développer l'électrification solaire et la biomasse énergie ;
- Mettre en valeur le potentiel hydroélectrique du Bénin ;
- Faire aboutir le projet Gazoduc inter-Etats ;
- Améliorer les prestations de service de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) en matière de branchement des ménages au réseau électrique dans les villes.

3.2.7. Protection des familles ayant des besoins spécifiques.

OBJECTIF: Intégrer les besoins et les droits des familles ayant des besoins spécifiques dans les politiques et programmes nationaux.

Stratégie : Elaboration des politiques et stratégies de protection sociale en faveur des personnes âgées, des personnes handicapées et des orphelins.

Actions à mener :

- Mettre en œuvre le plan d'action national sur le vieillissement ;
- Mettre en œuvre la politique Nationale d'intégration des personnes handicapées;
- Favoriser la création de structures de formation adéquate et d'emploi valorisant pour les jeunes et les personnes handicapées ;
- Intensifier les actions des ONG œuvrant en faveur de la famille ;
- Fournir des services de protection sociale aux membres des familles souffrant des maladies chroniques;
- Mettre en œuvre le plan d'action sur la prise en charge psychosociale des PVVIH et des OEV/VIH
- Promouvoir les activités sportives et ludiques ;
- Promouvoir la solidarité ;
- Renforcer la couverture sociale des travailleurs et l'élargir aux autres couches sociales jusqu'ici écartées.

3.3. LUTTE CONTRE LES PRINCIPALES CAUSES DE MORBIDITE ET DE MORTALITE

OBJECTIF: Veiller à ce que les familles et les communautés soient protégées contre le VIH/SIDA, le paludisme et la tuberculose et fournir l'appui et les ressources nécessaires pour supporter le fardeau des soins aux membres infectés dans la famille.

Stratégie 1 : Mise en œuvre du cadre juridique et réglementaire relatif aux politiques et programmes de lutte contre le VIH/SIDA.

Les personnes vivant avec le VIH sont souvent victimes de

discrimination et de stigmatisation, et ont difficilement accès aux ressources nécessaires pour leur prise en charge. Il convient de prendre des mesures pour éliminer toute forme de discrimination à leur encontre.

Actions à mener :

- Mettre en œuvre le plan d'action sur la prise en charge psycho sociale des PVVIH et des OEV/VIH
- Mettre en place un mécanisme de suivi de l'application de la loi sur la SR et les MGF;
- Veiller à l'application de la loi portant prévention, prise en charge et contrôle du VIH/SIDA en République du Bénin;
- Veiller à ce que les ressources allouées à la prise en charge atteignent les populations cibles;
- Fournir à des prix abordables les médicaments anti rétroviraux ;
- Fournir l'information claire, simple et appropriée sur la prévention du VIH/SIDA, du paludisme et des autres maladies et promouvoir l'utilisation des moustiquaires imprégnées;
- Intensifier la recherche sur les méthodes de lutte contre la pandémie du VIH/SIDA;
- Veiller à une bonne collaboration entre agents de santé, le personnel des CPS et des centres cœur d'espoir et les membres des unités focales des autres ministères et institutions ;
- Renforcer les capacités d'intervention du personnel des CPS, des centres cœur d'espoir et les membres de l'unité focale VIH/SIDA.
- Renforcer les campagnes de sensibilisation et de lutte contre le VIH/SIDA.

Stratégie 2 : Renforcement du système de gestion de l'information sanitaire (collecte, traitement et exploitation des données).

Les activités programmées ont besoin d'être soumises à une

procédure de suivi et d'évaluation afin de s'assurer que leur réalisation s'effectue selon les prévisions. La mise en place d'un système efficace de gestion permettra de fournir des informations prospectives adéquates pour la prise de décision

Actions à mener :

- Mettre en place des mécanismes permanents et continus pour collecter les données fiables sur le VIH/SIDA;
- Mettre en place des mécanismes de contrôle des progrès réalisés dans la lutte contre le VIH /SIDA.

Stratégie 3 : Appui à la mise en place d'un système de financement communautaire et à la création de mutuelles de santé.

Ce système de financement basé sur la solidarité permettra d'alléger les coûts encourus par la famille dans la prévention et la prise en charge de certaines maladies.

Actions à mener :

- Créer, renforcer et dynamiser les mutuelles de santé ;
- Mobiliser et utiliser efficacement les ressources pour la lutte contre le paludisme, la tuberculose et les autres maladies.

3.4. DROITS, DEVOIRS ET RESPONSABILITES

OBJECTIF: Mettre en place des mécanismes institutionnels pour promouvoir les droits de la famille notamment ceux des membres de la famille les plus défavorisés et les plus vulnérables et assurer au mieux leur bien-être.

Stratégie 1 : Promotion des groupes et mouvements de jeunes en faveur des droits, devoirs et responsabilités des familles.

Actions à mener :

- Susciter et encourager la constitution de groupes et mouvements de personnes en faveur des droits, devoirs et responsabilités des familles;
- Renforcer les capacités d'intervention des CPS, des DDFFE ;
- Vulgariser les textes de lois régissant les droits, devoirs et responsabilités des familles;
- Veiller à la mise en œuvre effective des textes de lois régissant les droits, devoirs et responsabilités des familles;
- Renforcer les capacités juridiques et institutionnelles de lutte contre la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants;
- Créer et / ou renforcer les systèmes nationaux et communautaires de solidarité en faveur de la famille.

Stratégie 2 : Vulgarisation du Code des Personnes et de la Famille.

Actions à mener :

- Elaborer un mécanisme de vulgarisation et d'opérationnalisation du CPF;
- Œuvrer à l'appropriation du CPF et de tous autres textes de lois relatifs à la promotion de la famille;
- Veiller à l'application du Code des Personnes et de la Famille.

3.5. DROITS DE LA FAMILLE A LA PROTECTION

OBJECTIF: Promouvoir et renforcer le cadre institutionnel de protection de la famille et de chacun de ses membres.

Stratégie 1 : Elaboration, adoption et actualisation des textes législatifs et réglementaires protégeant la famille.

Actions à mener :

- Veiller à l'adoption et à la mise en œuvre de la charte de la famille ;
- Mettre en œuvre le Plan National d'Action pour la Famille au Bénin;
- Elaborer des textes dans les domaines spécifiques de la protection de la famille.

Stratégie 2 : Adoption d'une politique d'éducation à la vie familiale en tenant compte de toutes les dimensions de la vie humaine.

Actions à mener :

- Veiller au respect de la liberté religieuse ;
- Promouvoir l'éducation des jeunes et enfants à travers des valeurs traditionnelles positives;
- Promouvoir une éducation de base renforcée par une éducation formelle compétitive et performante ;
- Mettre en application des textes législatifs et réglementaires protégeant l'enfant

Stratégie 3 : Valorisation du statut de la femme

- Harmoniser les projets mis en œuvre pour l'amélioration de la scolarisation des filles;
- Veiller à l'application effective de la réforme "accès et équité";
- Améliorer les conditions du travail domestique ;

- Améliorer les conditions de vie dans les lieux de détention :
- Mettre en application les textes juridiques relatifs à l'élimination de la discrimination sexuelle dont le bénin est signataire;
- Créer des centres de rééducation et de réinsertion des femmes ayant commis des délits de droit commun.

3.6. RENFORCEMENT DES LIENS FAMILIAUX

OBJECTIF: Améliorer la qualité des relations familiales, renforcer et préserver la famille en tant qu'institution.

Stratégie 1 : Restauration des valeurs traditionnelles positives.

Actions à mener :

- Restaurer la dot comme trait d'union entre les familles :
- Renforcer et vulgariser les mécanismes de régulation des tensions conjugales;
- Restaurer le dialogue inter- générations.

Stratégie 2 : Promotion de l'éducation à la vie familiale et à la responsabilité parentale.

- Revaloriser l'éthique dans la vie familiale ;
- Restaurer le sens du sacré comme garant des valeurs morales familiales;
- Promouvoir la solidarité familiale et nationale ;
- Renforcer le civisme et le patriotisme ;
- Promouvoir une vraie vision de l'amour du prochain ;

• Initier un mécanisme d'appui conseil aux couples et aux femmes.

Stratégie 3 : Consolidation des valeurs civiques et morales.

Actions à mener :

- Eduquer aux valeurs culturelles et morales qui mettent l'accent sur la dignité de l'homme, le respect de la parole donnée, la fidélité dans l'engagement, le sens du sacrifice, du don et du pardon;
- Introduire ou renforcer l'éducation civique et morale dans les programmes scolaires, universitaires et de formation professionnelle;
- Valoriser l'éducation civique et morale, en tant que discipline pondérée par un coefficient significatif;
- Lutter efficacement contre l'incivisme, sous ses formes de corruption, de violence gratuite, de non respect du bien public et autres crimes;
- Prendre des mesures disciplinaires équitables contre les coupables d'actes immoraux.

Stratégie 4 : Développement des activités sportives et de loisirs.

Le type humain rêvé pour le Bénin en 2025 requiert une pratique par tous des activités sportives et de loisirs. L'épanouissement physique et psycho-mental, composante importante du bien-être social, est à ce prix.

- Sensibiliser la population sans distinction de sexe et d'âge à la pratique sportive et aux loisirs;
- Identifier des aptitudes sportives individuelles ;
- Généraliser le sport d'entretien à toutes les couches de la population;

- Développer les loisirs traditionnels sains ;
- Créer et entretenir de parcs et centres de loisirs ainsi que des espaces verts au sein des agglomérations.

Ces différentes activités sportives et de loisirs menées ensemble peuvent créer des liens de solidarité entre les pratiquants, notamment les membres de la famille.

Stratégie 5 : Instauration et concrétisation de la solidarité au sein de la famille et de la communauté.

Actions à mener :

- Développer des mécanismes d'entraide et de solidarité ;
- Intensifier le brassage humain intracommunautaire ;
- Assurer la prise en charge des malades démunis, par la famille, la communauté et l'Etat;
- Renforcer les actions des ONG et associations de bienfaisance en matière de générosité et d'altruisme;
- Promouvoir la culture de l'assistance à personnes en danger.

3.7. PROMOTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

3.7.1. Environnement

OBJECTIF: Contribuer à la promotion d'un environnement viable.

Stratégie 1 : Adoption et harmonisation des textes et instruments juridiques sur l'environnement.

Une harmonisation et une actualisation des textes et instruments juridiques sur l'environnement s'avèrent nécessaires afin de mesurer les niveaux atteints et de s'assurer des efforts à mener conformément aux standards.

Actions à mener :

- Elaborer, réviser ou actualiser les textes sur l'environnement ;
- Assurer la mise en application des textes.

Stratégie 2 : Gestion durable de l'environnement.

Actions à mener :

- Assurer une meilleure gestion des ressources naturelles (flore, faune, etc.);
- Lutter contre la pollution environnementale ;
- Mettre en œuvre la politique d'urbanisation ;
- Renforcer le cadre institutionnel, juridique et réglementaire du cadre de vie;
- Gérer les déchets ménagers, agricoles et industriels ;
- Faire la promotion des latrines familiales ;
- Renforcer la politique de gestion des ordures.

3.7. 2. Propriété foncière.

OBJECTIF : Assurer aux familles l'accès à la terre arable et à la propriété foncière.

Stratégie : Adoption, harmonisation et mise en œuvre des mesures, textes et lois sur la propriété foncière et l'utilisation de la terre.

Actions à mener :

- Promulguer et appliquer les lois afin de préserver les terres arables ;
- Réviser et vulgariser les lois sur les régimes fonciers selon l'approche genre;

- Lutter contre le stellionat ;
- Faciliter l'accès à la terre aux familles démunies.

3.8. PAIX ET SECURITE

OBJECTIF: Promouvoir la paix et la stabilité, réduire/éliminer les crimes contre la survie de la famille.

Stratégie 1 : promotion de la sécurité nationale.

Actions à mener :

- Promouvoir une armée républicaine et moderne ;
- Promouvoir une politique de gestion des frontières ;
- Promouvoir une politique de sécurité publique ;
- Réformer le système judiciaire ;
- Construire des centres pour faciliter la réintégration et la réhabilitation des personnes traumatisées par les conflits, notamment les enfants :
- Renforcer les mécanismes traditionnels de règlement des disputes (sous l'arbre à palabre, sages, concertation familiale et / ou inter familiale);
- Réviser les textes en vigueur en ce qui concerne la sécurité et renforcer les moyens d'exécution des missions de sécurité (matériels, humains, financiers);
- Renforcer et construire les centres de réinsertion et de sauvegarde des enfants en conflit avec la loi.

Stratégie 2 : Régulation de la vie religieuse.

Elle vise entre autres la promotion de la culture de la tolérance religieuse, la valorisation de l'éthique religieuse et le dialogue inter-religieux.

Actions à mener :

- Adopter des textes garantissant la paix au sein et entre les religions ;
- Promouvoir les cultures et le brassage interconfessionnels ;
- Créer une structure de contrôle ou de régulation des institutions religieuses;
- Organiser des émissions et des conférences entre diverses confessions.

Stratégie 3 : Gestion des solidarités et renforcement de l'unité nationale.

Actions à mener :

- Promouvoir la culture de l'appartenance à une même nation ;
- Renforcer la paix sociale ;
- Promouvoir le dialogue culturel ;
- Développer la culture de la tolérance ;
- Promouvoir les solidarités intercommunales et intercommunautaires ;
- Promouvoir une politique d'équilibre régional notamment par l'aménagement du territoire.

IV. SUIVI ET EVALUATION

Le Plan d'Action National sur la Famille (PANF) est axé sur les neuf (09) centres d'intérêt ci-après :

- · la réduction de la pauvreté ;
- · les droits aux services sociaux ;
- la lutte contre les principales causes de morbidité et de mortalité ;
- · les droits, les devoirs et les responsabilités ;
- les droits de la famille à la protection ;
- le renforcement des liens familiaux ;
- la protection de l'environnement ;
- · la paix et la sécurité;
- le suivi et l'évaluation.

Le contenu du PANF qui est aligné sur le Plan Régional en faveur de la Famille Africaine embrasse tous les aspects nécessaires pour faire des familles des entités solides, viables et contribuant aux valeurs et à l'éducation des citoyens porteurs d'avenir pour le pays. Tous les secteurs économiques, sociaux et administratifs sont donc concernés. C'est pourquoi, la mise en œuvre doit concerner tous les ministères et tous les acteurs de la société civile et du secteur privé.

Le succès dans la mise en œuvre du Plan d'Action National sur la Famille (PANF) dépend, d'une part, de l'effort de ciblage qui doit être fait pour bien cerner les domaines que chaque ministère et le MFFE en particulier doivent couvrir et, d'autre part, de la qualité et du dynamisme du mécanisme de suivi évaluation mis en place.

4.1. PRINCIPES DE MISE EN ŒUVRE

Les principes essentiels de mise en œuvre du PANF sont :

• l'intégration des stratégies retenues dans le Plan d'Action National sur la Famille (PANF) au Plan Stratégique 2007-2011 du Ministère

chargé de la famille lui-même intégré au Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) ;

- la participation à travers un partenariat effectif et un dialogue sincère entre les différents acteurs, notamment le Ministère en charge de la famille, les autres ministères et les ONG impliqués dans la mise en œuvre du Plan ;
- la stabilité organisationnelle du ministère en charge de la famille pour le renforcement des synergies internes et un meilleur suivi des actions ;
- la stabilité des cadres aux différents postes de responsabilité pour une suite dans les interventions et les initiatives ;
- le renforcement des synergies intersectorielles pour assurer la convergence des actions des différents ministères vers les résultats souhaités ;
- le développement des ressources humaines.

4.2. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LA FAMILLE (PANF).

Evaluation sommaire du Programme relatif à la famille dans le budget programme du ministère en charge de la famille.

Le budget-programme 2004-2006 du ministère comprend cinq (05) programmes dont le Programme 3 : Appui à la Promotion de la Famille et à la Protection de l'Enfant (PAPFPE). Ce programme, actuellement assumé par deux structures techniques à savoir la Direction de l'Enfance et de l'Adolescence et la Direction de la Famille, a bénéficié en 2004 de 424,45 millions dont 158,39 millions de FCFA du budget national (soit 4,07% des ressources allouées au ministère), 54,06 millions provenant principalement de l'UNICEF et 212 millions des ressources hors budget de la Cellule du Programme Alimentaire et Nutritionnel.

Les crédits alloués audit programme au titre des budgetsprogrammes 2005-2007 et 2006-2008 s'élèvent respectivement à 157,423 millions et 290,784 millions de francs CFA. Ces crédits restent insuffisants en raison de l'ampleur des actions à mener.

En effet, le PAPFPE a été élaboré pour entre autres contribuer au renforcement des capacités d'intervention des comités locaux et des ONG luttant contre le trafic des enfants. Il a pour objectifs spécifiques de :

- contribuer au renforcement de la lutte contre le trafic et la maltraitance des enfants ;
- créer un cadre propice à la promotion de la vie familiale ;
- renforcer les capacités d'intervention des structures déconcentrées du Ministère et des structures d'encadrement de l'enfance malheureuse.

Les résultats attendus sont :

- les droits des enfants sont respectés;
 des espaces d'écoute et de conseil aux familles et aux jeunes sont créés;
- les capacités d'intervention des structures d'encadrement de l'enfance malheureuse sont renforcées.

Les actions retenues dans ce programme sont réalisées ou pilotées avant Avril 2005 par :

• la Direction de la Famille, de l'Enfance et de l'Adolescence (DFEA) (1) qui a pour mission de contribuer à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme du Ministère en faveur de la famille, de l'enfant et de l'Adolescent, conformément à la politique définie par le Gouvernement ;

⁽¹⁾ Cette direction est subdivisée en deux avec le décret n° 2005-232 du 28 avril 2005 : Direction de la Famille et Direction de l'Enfance et de l'Adolescence.

- la Cellule du Programme Alimentaire et Nutritionnel (CPAN) qui a pour mission de lutter contre la malnutrition infantile et maternelle,
- l'insécurité alimentaire et la pauvreté en milieu urbain, périurbain et rural.

Les actions exécutées au cours de l'année 2004 par la DFEA ont porté sur la rédaction des termes de référence en vue du recrutement d'un consultant qui aura pour tâche l'élaboration du Code de l'Enfant Béninois et de la Politique et Stratégie de Protection de l'Enfant. Quant à la CPAN, les actions réalisées concernent le financement de microprojets, la construction de salles d'animation communautaire.

Aucun projet n'est inscrit en 2004 au Programme d'Investissement Public pour le compte de ce programme.

Le rapport de performance 2004 du MFFE indique que les actions engagées dans le cadre de ce programme ont permis d'observer que les Comités locaux de lutte contre le trafic des enfants sont fonctionnels, que les bénéficiaires sont satisfaits, que le cadre de vie est amélioré, la pénibilité du travail a diminué.

Enfin, il convient de noter que comme pour la plupart des programmes du budget programme, le programme analysé ci-dessus n'est pas structuré en sous-programmes. Cette insuffisance n'est pas de nature à faciliter la lisibilité de l'affectation des ressources pour l'atteinte des résultats mesurables.

Elaboration du programme d'Appui à la promotion et à la protection de la famille et de l'enfant

La première étape de la mise en œuvre du PANF est l'élaboration du programme relatif à la famille dans le budget programme du ministère. Pour cela, il est important :

- de déduire des sous-programmes pertinents et cohérents à partir du document de PANF pour faciliter l'affectation optimale des ressources mobilisables ;
- de reviser les actions sur la base de leur pertinence, de leur actualité et de leur calendrier de réalisation :
- d'évaluer avec plus de précision les coûts des actions nécessaires à l'atteinte des objectifs ;
- de prioriser, en cas de contrainte sur les ressources, sur la base des critères d'importance pour la stratégie, de pertinence pour les cibles bénéficiaires, d'impact et de disponibilité de ressources pour leur réalisation.

Indication sur les articulations du programme relatif à la famille

Sur la base des observations faites ci-dessus et des pratiques ancrées depuis longtemps au MFFE, le programme de promotion de la famille pourrait être intitulé « Programme d'Appui à la Promotion et à la Protection de la Famille et de l'Enfant » contenant les sous-programmes ci-après :

- le Sous-Programme d'Appui à la Promotion et à la Protection de la Famille :
- le Sous-Programme d'Appui à la Promotion et à la Protection de l'Enfant et de l'Adolescent.

Ces propositions devront être affinées lors de l'élaboration du budget programme du ministère en charge de la famille.

4.3. OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LA FAMILLE (PANF)

Les outils de mise en œuvre du Plan d'Action National sur la Famille (PANF) sont :

- les budgets programmes ;
- les plans d'actions annuels des structures dont les sphères de compétence rentrent dans le cadre des stratégies retenues dans le PANF :
- les termes de référence des actions retenues ;
- les programmes et plans d'actions des ONG et des institutions confessionnelles opérant en faveur de la famille et des enfants.

4.4. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LA FAMILLE (PANF)

Les organes de mise en œuvre du Plan d'Action National sur la Famille (PANF) sont les structures publiques et privées et les organisations de la société civile chargées d'exécuter les actions retenues dans le Plan sous le pilotage et la coordination de la DF et de la DEA.

4.5. SUIVI ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LA FAMILLE (PANF)

Outils de suivi évaluation du Plan d'Action National sur la Famille (PANF)

Les outils de suivi évaluation du Plan d'Action National sur la Famille (PANF) sont :

- Le tableau de bord qui compile les indicateurs pertinents de suivi évaluation du PANF et du Programme d'Appui à la Promotion et à la Protection de la Famille et de l'Enfant;
- les bilans et revues trimestriels du programme relatif à la famille au sein du budget programme du MFFE;
- les revues semestrielles des budgets programmes;
- les évaluations annuelles du Programme d'Appui à la Promotion et

à la Protection de la Famille et de l'Enfant ;

- la revue à mi-parcours du Plan d'Action National sur la Famille (PANF);
- l'évaluation finale du Plan d'Action National sur la Famille (PANF);
- le système d'information ;
- les études et les enquêtes.

Cadre institutionnel de suivi évaluation du Plan d'Action National sur la Famille (PANF)

Le cadre institutionnel comprend les différents organes chargés du suivi-évaluation :

- un comité national de suivi évaluation du PANF ;
- les organes chargés du suivi quotidien sont la Direction de la Famille, la Direction de l'Enfant et de l'Adolescent, l'Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant (OFFE), les Centres de Promotion Sociale, les Services Sociaux Spécialisés, les ONG;
- les organes de suivi périodique sont la DPP, la DRF, l'OFFE et les directions départementales ;
- les organes chargés des revues périodiques du budget-progamme sont la DPP, la DRF et l'OFFE ;
- l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale seront confiées à des cabinets d'études indépendants ;
- le système d'informations sera conduit par la DPP, l'OFFE et le SG/MFFE.

La coordination et le suivi évaluation des actions du PANF seront assurés par les organes à mettre en place dans le cadre d'un mécanisme rénové de suivi évaluation du Plan Stratégique du MFFE et du budget programme.

4.6. CONDITIONS CRITIQUES DE SUCCÈS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION NATIONAL SUR LA FAMILLE (PANF)

La gestion des risques liés à la mise en œuvre de tout plan ou programme constitue une des conditions de succès du Plan d'Action National sur la Famille (PANF). Les principaux risques de la mise en œuvre du Plan d'Action National sur la Famille (PANF) sont entre autres :

- la faible participation de tous les acteurs à toutes les phases allant de l'élaboration à la validation aussi bien du PANF que de ses documents d'opérationnalisation :
- le respect du caractère participatif du processus d'élaboration et de mise en œuvre du PANF et du budget programme constitue la piste à laquelle doivent veiller les responsables des structures du MFFE, celles publiques et privées fortement concernées par la promotion, la protection de la famille et de l'enfant;
- l'impossibilité pour le MFFE d'apporter une réponse appropriée à court terme à la question de la pénurie criarde de personnel qualifié dans toutes les directions en général et dans les structures impliquées dans la mise en œuvre du Plan d'Action National sur la Famille (PANF) en particulier. Les données collectées auprès de la Direction des Ressources Humaines du MFFE indiquent que le taux de couverture effective des besoins en personnel est de 20% au niveau de la Direction de la Famille, de 53,33% à la Direction de l'Enfant et de l'Adolescent. Ce taux oscille entre 22% et 31% dans les Directions Départementales. Le Ministère de la Famille, de la Femme et de l'Enfant doit tout mettre en oeuvre, en rapport avec ceux en charge de la Fonction Publique et des Finances pour régler la question dans les meilleurs délais et permettre aux services de travailler dans des conditions relativement acceptables ;
- le faible niveau de ressources financières. La DPP et la DRFM

doivent s'engager en rapport avec les autorités au haut niveau du Ministère pour dégager des ressources croissantes au profit du Programme d'Appui à la Promotion et à la Protection de la Famille et de l'Enfant;

- le retard accusé dans le transfert des compétences et des moyens du niveau central au niveau déconcentré pour permettre aux directions départementales d'être plus efficaces. La Cellule Sectorielle de la Réforme Administrative du MFFE doit y veiller en rapport avec les structures du Ministère en charge de la Décentralisation;
- enfin, la difficulté de pouvoir mettre tous les ministères à contribution pour toutes les préoccupations retenues dans le Plan d'Action National sur la Famille (PANF). Les actions de renforcement des capacités des Points Focaux, de formation et de sensibilisation des ministères doivent être poursuivies pour accroître le niveau d'intégration des préoccupations de la promotion et de la protection de la famille et de l'enfant dans les programmes et projets sectoriels.

CONCLUSION

Le présent plan d'action fait ressortir les nombreuses actions à réaliser par le Gouvernement béninois, les ONG, les partenaires au développement et les familles elles-mêmes dans chacun des neuf (9) domaines identifiés par la Conférence de Cotonou. Grâce à son caractère participatif et consensuel, les stratégies proposées tout en étant itératives et largement transversales, ont pris en compte les aspirations des familles, les atouts et potentialités, mais aussi les contraintes internes et externes. Elles participent de la volonté d'épanouir la famille béninoise frappée de plus en plus par des problèmes énormes. Malgré la pertinence et la faisabilité des stratégies envisagées, une préoccupation demeure : celle de la mobilisation des ressources financières pour la réalisation des actions identifiées.

Par ailleurs, il faut mentionner que la mise en œuvre du plan d'action n'est pas l'affaire des seuls gouvernants, mais de tous les acteurs sociaux. C'est pourquoi sa mise en exécution doit faire l'objet d'une orientation politique globale concertée et soutenue par des mesures d'accompagnement appropriées en fonction des potentialités de développement existantes et futures.

Au niveau de l'Etat, l'engagement doit être d'accorder une attention particulière à l'application diligente du contenu de ce plan d'action national sur la famille. Cet engagement sera régi par quatre principes directeurs que sont :

- la bonne gouvernance : il s'avérera nécessaire de mettre en place des mécanismes à tous les niveaux d'intervention, des mécanismes garantissant le partage des responsabilités et la transparence dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'action ;
- la collaboration : les groupes bénéficiaires doivent être impliqués de façon active à toutes prises de décisions les concernant ou concernant leurs aspirations ;

- la synergie : le plan d'action devra assurer une synergie entre les autres programmes et plans ayant des objectifs et stratégies complémentaires ;
- la proximité : toutes les activités à entreprendre dans le cadre du plan d'action devront être le plus près possible des bénéficiaires.

Enfin, le Plan d'Action National sur la Famille (PANF) en même temps qu'il constitue un cadre référentiel dans le domaine de la famille doit être soumis à des évaluations qui visent à améliorer ou à supprimer les actions caduques.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CEFORP/MPRE (1991) : *L'état et le devenir de la population,* Cotonou, 401 Pages

CHABI IMOROU A. (2002): *Dynamique de l'habitat dans les quartiers périphériques de Parakou,* Cotonou, UAC, pages

CNDLP, 2000 : **Document de Stratégie de réduction de la pauvreté au Bénin 2003-2005 ;** Secrétariat permanent, déc.2002.

FRA/MFPSS/UNFPA (2003): La famille et les défis du développement au Bénin, Cotonou, 335 pages

INSAE (1995) Tableau de bord social juillet

INSAE (2003): Troisième Recensement de la Population et de l'Habitation (RGPH 3). Analyse des Résultats, Tome 5 : Caractéristiques des personnes vulnérables, Cotonou, A.T.G, 296 pages

INSAE (2003): Troisième Recensement de la Population et de l'Habitation (RGPH 3). Résultats définitifs: Caractéristiques femmes et enfants, Cotonou, Imprimerie Intergraphic, 425 pages

INSAE (2003): Troisième Recensement de la Population et de l'Habitation (RGPH 3). Analyse des Résultats, Tome 6: Projections démographiques et étude de la demande sociale au Bénin, Cotonou, A.T.G, 114 pages

INSAE / MCPPD, RGPH 3 (2003): **synthèse des résultats**, Cotonou, décembre 2003.

INSAE, (1997) Tableau de bord social

INSAE, (2000) Tableau de bord social,

INSAE/Bénin (1992): Rapports d'analyse des données du Recensement de la Population et de l'Habitation du Bénin

INSAE/Bénin (1996), *Rapport d'Enquête Démographique et de Santé du Bénin*

INSAE/Bénin (2001) : *Rapport d'Enquête Démographique et de Santé du Bénin*

INSAE/Bénin, 1996, Rapport d'Enquête Démographique et de Santé du Bénin, édition 1

INSAE/Bénin, 2001, Rapport d'Enquête Démographique et de Santé du Bénin, édition 2

MAEP, PRCIG, 1996 : *ECVR*, profil de pauvreté et caractéristiques socio-économiques des ménages ruraux, fév.1996.

MAEP, PRCIG, 2001 : ECVR2, synthèse des départements, nov.2001.

MAEP, PRCIG, 2001 : ECVR2, synthèse des zones agro écologiques, novembre 2001.

MCAT/Bénin, mars 2001, *Déclaration de Politique Nationale d'Alphabéti*sation des Adultes

MCCAG-PD/ FNUAP (2001): **Population et développement : quels défis pour le Bénin ? Rapport sur l'Etat et le devenir de la population du Bénin (REP 2001),** Cotonou 2001, 255 pages

MCPD / UNFPA (2005): *Population, pauvreté et potentialités. Rapport national sur le devenir de la population du Bénin (REP 2003),* Cotonou, Tundé, 367 pages

MCPPD, 2003: Premier rapport sur les objectifs du millénaire pour le développement, SNU, juillet, 2003.

MCPPD/Bénin, 2002 : *Emploi et Formation dans le secteur informel : cas de l'artisanat (document n°28 de l'observatoire de l'emploi et de la formation) MECCAG/PNUD (2000) : Etudes Nationales de perspectives à long terme, Bénin 2025.* Cotonou, CACI, 235 pages

MENRS & FNUAP (1997): Atelier de sensibilisation des responsables d'ONG sur les problèmes de population, Recueil des actes de l'Atelier, Codiam Mai 1997

MFPSS & FNUAP (2002): *Plan d'action multisectoriel pour la mise en* œuvre de la politique nationale de promotion de la femme, Cotonou, 219 pages

MFPSS & MJLDH (2001): Charte Africaine des Droits et du bien être de l'enfant, UNICEF, Décembre 2001,52 pages.

MFPSS (2004) : Compte rendu de la Conférence régionale sur les stratégies de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du Plan d'action sur la famille en Afrique, Cotonou, 13 pages

MFPSS (2004): Document de synthèse du Plan d'Action sur la famille en Afrique et des stratégies de sa mise en œuvre, Cotonou, 15 pages

MFPSS (2004): *Politique et stratégies nationales de protection sociale* (*PSNPS*) 2004-2013, Cotonou, 81 pages

MFPSS (2005): Actes du séminaire atelier sur les causes d'instabilité des familles au Bénin tenu à Bohicon, 47 Pages

MFPSS (2005): Actes du séminaire atelier sur les causes d'instabilité des familles au Bénin tenu à Parakou, 62 Pages

MFPSS (2005): Code des personnes et de la famille, 2^{ème} édition Août 2005, 167 pages.

MFPSS (2005): Projet de charte de la famille, Cotonou, 21 pages

MFPSS (2005): Rapport National d'évaluation Décennale de la mise en œuvre du programme d'action de Beijing (Beijing +10), en collaboration avec la Coopération Suisse, GTZ, Février 2005, 106 pages.

MFPSS/Bénin (1995): Rapport National sur l'évolution de la situation de la femme au Bénin

MPPD / UNFPA (2003): La santé de la reproduction au Bénin : Défis et Perspectives. Rapport national sur le devenir de la population du Bénin (REP 2002), Cotonou, Tundé, 360 pages

MPPD/UNFPA (2003): La santé de la Reproduction au Bénin. Défis et Perspectives. Cotonou, Tunde, 360 pages.

MPRE & CEFORP (1991) : *L'ETAT et le devenir de la population du Bénin,* Cotonou, 401 pages.

MPREPE (1996): *Déclaration de Politique de Population (DEPOLIPO) de la République du Bénin*, 107 pages

MPREPE/UNICEF (1998): *Evaluation des objectifs intermédiaires du sommet mondial en faveur de l'enfant et de la femme, UNICEF, Cotonou* Février 1998, 130 pages.

MS/UNFPA, *Femmes et santé au Bénin, Cotonou,* Edition Tundé, 249 pages

MSSCF & UNICEF (1997): Le placement des enfants au Bénin : Une étude du phénomène de « Vidomegon » Département de l'Atlantique,

du Mono de l'Ouémé et du Zou, Cotonou, décembre 1997, 54 pages

ONU/UA/MPFSS/MAEIA (2004): Synthèse du document de stratégie pour la mise en œuvre, le Suivi et l'évaluation du Plan d'action sur la famille en Afrique, Cotonou, 8 pages

PNUD, 1995: Rapport mondial sur le développement humain, juillet 1995.

PNUD-Bénin, 1998 : Rapport sur le développement humain.

PNUD-Bénin, 2003 : Rapport sur le développement humain : le financement du développement humain.

République du Bénin : *Enfant et avenir du Bénin, Cotonou,* 203 pages TINGBE-AZALOU A. (2005) : *Pesanteurs culturelles et accès des filles et des garçons à l'école, Texte de Communication,* Cotonou

UNICEF (1990): Les enfants d'abord, Déclaration mondiale et plan d'Action de sommet mondial pour les enfants, convention relative aux droits de l'enfant, Décembre 1990, 80 pages.

UNICEF (1990): Les enfants et le développement pendant les années 90. Un ouvrage de base de l'UNICEF, ONU New York, 265 Pages

UNICEF (1998): La situation des enfants dans le monde 1999 : Education, Recueil de 5 articles. Non paginé.

UNICEF/CB-UNESCO/MTAS (1990): Les enfants en circonstances difficiles au Bénin (une étude préliminaire), Cotonou, Novembre 1990, 124 pages

Union Africaine (2004): Déclaration de Cotonou sur les stratégies pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'Action sur la Famille en Afrique, Cotonou, 3 pages

Union Africaine (2004) : *Plan d'action sur la famille en Afrique,* Cotonou, 45 pages

Union Africaine (2004): Stratégie pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'action sur la famille en Afrique, 65 pages YOSSON T. M. (2004): La stabilité de l'emploi en cas de modification dans la situation juridique de l'employeur, Cotonou, ENA, 54 pages